IIIme Année. N° 3. Mars 1912.

# REVUE MODERNISTE INTERNATIONALE

Revue mensuelle du Mouvement moderniste.

## SOMMAIRE :

Pages.

La Rédaction : La fin justifie les moyens . . . . . 97

† Malachia Ormanian, ex-patriarche des Arméniens : A la mémoire du père Hyacinthe . . . . . 100

P.-L. Couissin : Essai sur la méthode de l'Apologétique . . . 104

Nos Enquêtes : Le Denier de Saint-Pierre et les finances pontificales, par le *Dr E. Rutili* . . . . . 109

Chronique Internationale : Le scandale de la « Juta ». — La situation de l'abbé Lemire. — Rome contre l'évêque de Nice. — Le cardinal Fischer contre Mgr Benigni. — Modernisme politique. — Nouvelles d'Amérique. . . . . 116

Poignée de Nouvelles. . . . . 134

Tribune libre : Choses de France, *par un prêtre du diocèse de Châlons*. . . . . 140

Bibliographie : « Ce qu'on a fait de l'Eglise ». — M. Palmarini : *Quando non morremo.* — The Love Affaires of the Vatican or the Favourites of the Popes . . . . . 142

**Un an : 10 fr. - Le numéro : 1 franc.**

DIRECTION ET ADMINISTRATION :

4, RUE DU VIEUX-COLLÈGE, 4

GENÈVE

# REVUE MODERNISTE
## INTERNATIONALE

**Revue Mensuelle du Mouvement Moderniste.**

**Un an : 10 fr. — Un numéro : 1 fr.**

On s'abonne : Au Bureau de la Revue et dans tous les Bureaux de Poste. Pour la France : A la librairie E. Nourry, 62, rue des Ecoles, 62, Paris.

**Direction et Administration :**

**GENÈVE — 4, Rue du Vieux-Collège — GENÈVE**


*La Revue étant ouverte à tous les courants du modernisme, chaque collaborateur garde la responsabilité personnelle des opinions émises dans ses écrits.*

*La Revue donnera un compte rendu de tout ouvrage qui lui sera adressé directement.*


***Vient de paraître :***

A. HARNACK : *Storia del Dogma.*

Vol. I, 6 francs.

S'adresser à la *Casa Editrice Cultura Moderna* à Mendrisio (Suisse).

# H.-CH. LÉA

Storia della Confessione auricolare e delle Indulgenze nella chiesa latina. — Vol. I in-8° de 600 pages environ (N° 3 de la Bibliothèque des Sciences Religieuses), édité par la Case Editrice « Cultura Moderna ».

Sommaire des chapitres : Cap. I. *Il cristianesimo primitivo.* — II. *Disciplina.* — III. *Penitenza pubblica.* — IV. *Riconciliazione.* — V. *Le eresie.* — VI. *Il perdono dei peccati.* — VII. *Il potere delle chiavi.* — VIII. *Confessione.* — IX. *Imposizione della confessione.* — X. *Guirisdizione.* — XI. *Casi riservati.* — XII. *Il confessionale.* — XIII. *Il sigillo confessionale.* — XIV. *L'assoluzione.*

Prix du volume : **18 francs.**

(Nos abonnés jouissent du rabais de 30 %.) S'adresser à la Casa Editrice « Cultura Moderna » Mendrisio (Suisse).

**Abonnements combinés :**

« *Revue Moderniste Internationale* » et « *Cultura Moderna* ».

Suisse et Italie : 13 francs; autres pays : 15 francs.

REVUE MODERNISTE INTERNATIONALE

1912. — N° 3.

# LA FIN JUSTIFIE LES MOYENS

Dans le numéro de janvier-février, à la page 55 de la *Cultura Moderna* de Mendrisio, le directeur de ce périodique, M. Battaini, polémisant avec M. Cavallanti, directeur de l'*Unità Cattolica* de Florence, écrit entre autres les lignes suivantes sur lesquelles nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs :

« Nous avons essuyé, en Suisse, une série de petites difficultés, qui ne paraissent pas devoir finir. Nous informons, en effet, le digne Monsieur Cavallanti, qu'en dehors de trois tentatives d'assassinats (!), nous avons été victimes, en deux ans, de 24 dénonciations pénales pour prétendus délits de presse ou autres semblables, c'est-à-dire d'une par mois. Nous avons également été cités au tribunal civil pour diverses causes à issues diverses, mais jusqu'ici sans préjudice grave. L'on tenta, plusieurs fois, de nous faire expulser du pays, et pour commencer on nous interdit l'installation dans la commune. L'autorisation ne nous en fut octroyée que sur le préavis du tribunal compétent. Nous nous rendîmes bientôt compte que tous les immeubles locatifs nous étaient systématiquement refusés, et nous en fûmes réduits à louer, pour 300 francs, trois petites pièces dans un misérable logis. On nous insultait sur la voie publique comme des malfaiteurs et nous accom-

pagnait de coups de sifflet au long des rues. On allait même jusqu'à coller sur les murailles des pancartes infamantes, pleines de termes les plus ignobles et dignes du vocabulaire des apaches. Encore si nous avions été les seuls à souffrir de ces procédés, habitués que nous sommes aux aménités de la prêtraille, que nous eût importé ! Mais, le pire, c'est que ces infamies s'adressaient aussi à nos meilleurs amis, à ceux qui avaient droit à notre reconnaissance, à notre respect, à tout notre dévouement. Ils le savaient bien ceux qui les faisaient la cible de leurs calomnies. Nous fûmes bientôt isolés de tout commerce avec les hommes, relégués à l'écart comme des lépreux, et l'on porta la discorde jusque dans les foyers de ceux qui nous avaient honorés de leur confiance et de leur amitié. Menacés de mort sous les yeux mêmes de la police, nous n'avons cependant point invoqué son appui, nous réservant, en cas de nécessité urgente, et en ayant d'ailleurs dûment averti les autorités, de nous faire justice nous-mêmes, l'œil et l'oreille au guet, et possédant, bien heureusement, des poings capables de nous défendre. »

— Eh bien ! les révélations qui précèdent, si elles ont provoqué notre indignation, ne nous ont nullement surpris. Nous avons reconnu là toutes les tentatives exercées contre nombre de nos amis et confrères, contre nous-mêmes. Oui, qu'on le sache, enfin, certains rédacteurs de notre *Revue* sont de la part de nos adversaires l'objet d'une surveillance policière, d'un espionnage honteux et de machinations sournoises et lâches ! Sans parler des lettres anonymes, pleines de menaces et d'avertissements ambigus, des guets-apens préparés dans l'ombre, des chantages, l'on est allé jusqu'à adresser à leurs amis, aux familles dans lesquelles ils étaient reçus, des dénonciations infamantes, voire même des menaces. Des individus ont

été soudoyés pour suivre leurs démarches, les obliger au silence, les éloigner des lieux où ils s'étaient fixés, les isoler du monde, les priver de tout appui et de tout réconfort et les réduire à l'impuissance, à l'insuccès et à la misère.

Certes nous étions résolus à nous taire, tant ces menées nous inspiraient de mépris, honteux rétrospectivement, d'ailleurs, pour une autorité hiérarchique qui ne craignait pas de souiller de la sorte une Eglise à laquelle nous appartenons et qui ne nous en est que plus chère. Mais aujourd'hui qu'un confrère vient, spontanément, dévoiler les machinations dont il est lui-même victime, nous croyons le moment venu de clamer notre protestation et notre révolte. Nous dénonçons à nos lecteurs, à toutes les consciences sincères, quelles que soient leurs idées politiques et religieuses, les bas et ignobles procédés d'apaches par lesquels on espère vaincre la résistance des modernistes.

Est-ce donc à de telles besognes qu'on emploie la grosse part du denier de Saint-Pierre ?

Certes ces procédés ne nous terrorisent point. Bien que nous soyions décidés à vendre notre sang le plus cher possible, nous ne mettrons jamais notre vie et notre paix au-dessus de notre idée. En nous engageant en cet héroïque combat pour la liberté et le progrès, nous savions que la souffrance et le martyre en étaient l'inéluctable et glorieuse rançon. C'est l'éminence de la lutte qui nous a persuadés de la valeur de notre mission. Veuillot a dit que « les grandes causes qui meurent étaient celles pour lesquelles on ne mourait pas » ; nous attendons donc sans peur dans l'arène, préparés à périr pour la divine cause de la liberté spirituelle des âmes. Ah ! la vie ne vaudrait pas la peine d'être vécue, si l'on ne gardait l'espoir de la donner pour une grande idée. Mais, comme dit l'Evangile,

c'est en la donnant qu'on la gagne. Si le modernisme ne doit triompher qu'à ce prix, nous sommes résolus à payer de nous-mêmes ! Nous n'avons jamais prétendu être des saints, ni des êtres infaillibles, mais si le don suprême peut racheter toutes les faiblesses humaines, si le sang versé peut féconder le sillon que nous avons creusé, eh bien, nous voici ! Vous avez naguère assassiné ce Ferrer dont le gouvernement espagnol vient de reconnaître la complète innocence ; mais vous ne l'avez point tué : vous l'avez rendu immortel.

L'idée contre laquelle vous vous acharnez rebondit plus haut sous vos coups et retombera sur vous en massue pour vous écraser. En vain nous traquez-vous :

**Nous sommes la sainte légion thébaine,**
**Vieillard, et qui ne peut mourir !**

La Rédaction.

---

# A LA MÉMOIRE DU PÈRE HYACINTHE

La mémoire du regretté défunt n'a pas besoin d'apologistes ni de panégiristes. Sa sincérité est telle que ses ennemis les plus acharnés sont forcés de se taire devant elle. Sa modestie et sa modération illustrent très éloquemment sa carrière et sa conduite dans leur pure réalité. Je ne veux donc pas entrer dans ces détails; c'est de son esprit dont je veux parler, ayant été honoré de son intimité et de sa pleine confiance. Nos conversations de vive voix ont commencé à Rome dès le 20 janvier 1872; elles se sont répétées à Constantinople dès le 3 novembre 1900; mais notre correspondance a été continuelle et ininterrompue à

partir du 15 novembre 1871 jusqu'au 10 janvier 1912, date de ma réponse à sa dernière lettre du 6 janvier; correspondance toute empreinte de la plus douce effusion de cœur et de l'expansion des sentiments les plus intimes.

Venons au fait.

Tout le monde continuait à l'appeler le *Père Hyacinthe,* de son nom de couvent; et en effet il n'a pas cessé de rester *le Père,* malgré sa sortie du cloître, sa rupture avec le Vatican, son mariage officiel, sa vie domestique au milieu de ses petits-enfants. Cet homme qui s'éleva avec tant de force contre la doctrine du Vatican, ce rebelle qui n'acceptait point les canons arbitraires, ce grand orateur de la vérité chrétienne, ce grand zélateur des réformes ecclésiastiques, avait conservé au fond de son cœur le plus pur sentiment de la religion, la plus profonde vénération pour les principes de l'Evangile, la plus scrupuleuse observance du culte divin, de sorte que j'ose le qualifier de dévot intelligent, d'ascète libéral.

On se tromperait si l'on voulait considérer le Père Hyacinthe comme un apôtre, prêchant une nouvelle doctrine, et fondant une nouvelle religion; il n'a pas été et il n'a pas aspiré être un rénovateur. C'était plutôt l'esprit d'un prophète qui le guidait. Sans sortir du cercle dans lequel il se trouvait, il voulait le réformer dans son entier, dans son chef et dans ses membres. Il était un Isaïe zélateur, reprochant leur conduite aux ministres du culte; il était un Jérémie déplorant les malheurs du peuple de l'évangile. On a raison de dire pour lui : *Il ne laisse pas une œuvre, il laisse une vie.*

Ses actes les plus significatifs n'ont jamais été inspirés par un sentiment sensuel ou intéressé; il a voulu seulement ajouter la preuve de l'exclusion aux principes de la conviction; comme jadis Isaïe ajoutait les formes matérielles aux idées générales. *Quand je vivais* (m'écrivait-il le 20 juillet 1911), *avec ma chère femme dans notre solitude, si paisible et si religieuse, combien nous avons aimé, médité*

*et prié en silence! J'y étais un moine marié, saintement marié, mais toujours solitaire avec ma femme et mon Dieu : Sacerdos, monachus et conjux.*

Ses vues et ses aspirations surpassaient la sphère des réalités humaines, pour ne voir que le règne de la Vérité sur tout le monde. En voyant partout la conduite très mondaine qui règne dans les églises, il déclarait (le 11 décembre 1911) que *Jésus-Christ a suscité une église spirituelle, et cette église spirituelle les hommes de la lettre qui tue, n'ont pu et ne pourront la détruire.* Il déplorait (le 6 janvier 1912) que *l'esprit de Dieu se retire des églises,* mais, ajoutait-il, *il est du moins avec les âmes droites, comme la vôtre, et je crois pouvoir ajouter, comme la mienne, qui cherchent par dessus tout la vérité et la justice.* On dirait qu'il ne vivait que d'une vie tout à fait contemplative, et *cela vous explique,* me disait-il (le 20 juillet 1911), *pourquoi, malgré mon bonheur dans ma vie de famille, j'aspire par moments à une solitude quasi-monastique, en dehors de Rome, — cela va sans dire — dans quelque retraite de la France, ou même de l'Orient.*

Voilà pourquoi il n'a pas pu s'inscrire officiellement dans une église établie, et pourquoi aussi il était en communion avec toute église tant soit peu libérale. Les Vieux-Catholiques d'Allemagne auxquels il était allié tout d'abord, les efforts qu'il fit pour fonder un groupe autonome à Rome, les charges qu'il a acceptées dans l'Eglise nationale de Suisse, les essais de ressusciter l'Eglise gallicane à Paris, les liens et les rapprochements avec l'Eglise épiscopale d'Angleterre, les marques de respect montrées envers l'Eglise catholique d'Utrecht, les relations amicales avec l'Eglise grecque à Constantinople, la communion dans l'église copte au Caire, n'ont pas eu chez lui le caractère d'une adhésion formelle et définitive, car il ne trouvait nulle part cette vérité absolue, abstraite et complète qui formait l'idéal de ses hautes aspirations.

Si l'on me permet un mot de satisfaction intérieure, je

dois ajouter la préférence relative qu'il aimait à donner à notre Eglise arménienne. Il y était initié par les explications orales et écrites, que j'avais eu l'occasion de lui exposer pendant nos entretiens intimes; il avait applaudi des deux mains à la rentrée officielle que j'y faisais après avoir définitivement rompu avec le vaticanisme. Aux Lieux-Saints de Jérusalem, où toutes les Eglises sont représentées, il avait donné la préférence à l'Eglise arménienne, pour y donner cours à ses dévotions; il avait publiquement communié dans notre église patriarcale à l'occasion des saintes festivités; il a préféré l'église arménienne de Paris pour y solenniser et sanctifier son quatre-vingtième anniversaire; il m'a encouragé et m'a presque obligé à hâter la publication de mon livre sur l'*Eglise arménienne,* en témoignant (le 3 décembre 1908), que sa théologie *était à la fois très conservatrice et très libérale,* et en ajoutant : *Encore une fois, je vous en félicite;* enfin à ses derniers moments il m'a demandé à son chevet, qu'un seul ministre de culte : l'archiprêtre arménien de Paris. Et il avait déclaré hautement (le 19 janvier 1909) : *Depuis que j'ai communié à Jérusalem, à Constantinople et à Paris, je me suis lié plus particulièrement à votre antique et vénérable Eglise.* Il rêvait même (le 7 avril 1911), de se retirer dans la solitude d'Etchmiadzine, où il aurait pu, peut-être, s'y retrouver avec quelqu'un de son intimité. Il est possible qu'il se serait décidé à s'y fixer définitivement s'il n'avait été arrêté par les difficultés d'une langue étrangère.

En clôturant cette petite digression, et comme conclusion de ces quelques notes sur l'esprit du Père Hyacinthe, je ne crains pas d'affirmer, en me basant sur ses déclarations confidentielles, que, s'il n'a pas été un homme d'action, et s'il ne laisse pas derrière lui une œuvre permanente, il laisse cependant une vie exemplaire, un principe solennel, une initiative précieuse, qui auront leur écho dans les siècles à venir. J'en suis sûr, que le nom du Père Hyacinthe retentira dans ce christianisme futur qui ne pourra man-

quer de se réaliser un jour, lorsqu'il se sera dépourvu de tout ce que l'esprit politique, le moyen âge, les vicissitudes des temps et les perversités humaines y ont ajouté, à l'encontre de son esprit essentiel et des visées de son divin fondateur. Alors, le nom du Père Hyacinthe retentira dans le monde, et sa mémoire sera bénie par tous. Il écrivait avec regret (le 19 décembre 1911) : *En quittant bientôt le monde, je le laisserai dans un triste état, bien différent de celui que j'aurais espéré.*

Ne te désespère pas, âme bénie, âme chérie! Ton espoir ne sera pas toujours vain; les siècles futurs le verront réaliser, alors ils exalteront ton nom et tu t'en réjouiras du sein de l'éternité.

Ton vieil et intime ami,

† Malachia ORMANIAN,
ex-patriarche des Arméniens.

Péra, 11/24 février 1912.

---

# ESSAI SUR LA MÉTHODE DE L'APOLOGÉTIQUE

S'il est nécessaire de chercher sans cesse à préciser l'objet de la Foi, en d'autres termes d'étudier les sources de la Vie religieuse, afin d'en tirer, pour cette Vie même, le maximum d'utilité, il ne semble pas non plus sans intérêt de s'attacher aux moyens d'amener ceux qui ne pensent point comme nous à accepter les principes de vie que nous aurons reconnus être les véritables. C'est là proprement l'objet de ce que l'on a nommé *apologétique.*

La question que je pose est celle-ci : Comment moi, catholique [1], amènerai-je au catholicisme ceux qui se trou-

[1] Je ne m'occupe point ici de savoir si les Modernistes doivent, ou non, demeurer dans l'Eglise actuelle pour la transformer et la rendre vraiment *catholique* au sens plein du mot : je suppose la question

vent hors de l'Eglise, et comment y retiendrai-je ceux qui ont quelque tendance à s'en écarter ? Autrement dit, quelle est la méthode d'apologétique la plus légitime et la plus efficace.

Et d'abord, il convient de ne pas l'oublier, il n'y a pas il n'y a pas eu *une* apologétique, et donner le titre de *traditionnelle* à l'apologétique extrinséciste est le fait d'un savoir bien court et bien mal informé. Il est constant que l'apologétique a varié au cours des âges [2], que, de purement messianique à l'origine, elle devint ensuite presque uniquement affirmative en usant de la simple méthode d'autorité; puis, l'étude de l'Ecriture, les divers systèmes philosophiques, soit de l'antiquité, soit du moyen âge, et même les découvertes modernes ont successivement apporté leur secours aux apologistes catholiques.

Depuis le moyen âge, cependant, la méthode et les bases de l'apologétique officielle n'ont guère varié dans leur ensemble. Cette méthode use de deux sortes d'arguments, procédant, d'ailleurs, du même esprit : les arguments d'ordre philosophique et ceux d'ordre historique, prétendant prouver les uns, rationnellement, le bien fondé des dogmes catholiques [3], les autres, historiquement, l'authen-

résolue par l'affirmative et prends pour point de départ cette solution. Voy. d'ailleurs Pierre Couissin, *De la Philosophie à la Religion*, publié dans la *Revue Moderniste* (avril et mai 1911) et dans la *Cultura Moderna* (janvier et février 1912), tiré à part chez l'auteur, 16, rue du Marché, à Lille.

[2] Le Roy, *Dogme et Critique*, p. 4, note : « L'objet de la foi reste toujours le même ; mais non point la manière de le penser ou d'y accéder ». Voy. aussi *Programme des Modernistes* (éd. franç.), p. 10-11, et Abbé Louis Leclercq, *Essai d'Apologétique expérimentale* (Tourcoing, Duvivier, 1911), p. 2, note : « En dehors de la méthode expérimentale,... l'apologétique s'est pliée tour à tour ou simultanément à plusieurs autres méthodes », etc.

[3] Un mystère étant « une vérité que nous devons croire, quoique *nous ne puissions pas la comprendre* » *(catéchisme du diocèse de Cambrai)*, il est étrange que les théologiens prétendent non seulement les justifier mais les expliquer.

ticité des livres saints pour faire de ces textes la base du catholicisme. Cette apologétique, proprement extrinséciste, est, je le répète, la seule qui soit actuellement en faveur dans les milieux catholiques officiels [4].

Or, trop évidemment, elle est inefficace; on s'en rend si bien compte aujourd'hui que ceux des catholiques qui ont reçu quelque instruction s'efforcent d'en trouver une autre [5], sentant bien que « les démonstrations données comme traditionnelles ne mordent aucunement sur les intelligences habituées aux disciplines de la science et de la philosophie contemporaines » [6].

Je n'entreprendrai pas après M. Le Roy [7] de chercher

[4] Il suffit, pour s'en rendre compte, de parcourir l'ouvrage du P. Maumus, *Les Modernistes* (Paris, Beauchesne 1909) ou la lettre pastorale du cardinal Mercier (Bloud, 1908), dans lesquels se révèle une mentalité si étrange et une si merveilleuse inintelligence des doctrines qu'y attaquent ces deux hommes pourtant considérés comme de grands théologiens. Voy. pourtant *infra*, note 5.

[5] Voyez, entre autres, un récent ouvrage de M. l'abbé Louis Leclercq, Supérieur de l'institution Saint-Bertin, à Saint-Omer : *Essai d'apologétique expérimentale.* La préface, particulièrement, en est fort intéressante; l'auteur s'y propose d'appliquer « la méthode expérimentale dans toute son intégrité », par « l'application des trois tables classiques de Bacon : les tables d'absence, de présence et de variations » (p. 4). Il espère qu' « après avoir médité sur ce contraste entre les effets actuels du catholicisme et ceux de l'incroyance, les lecteurs de cet ouvrage verront dans la religion chrétienne comme la loi normale de la vie contemporaine » (ibid.), et que « plusieurs d'entre eux en concluront peut-être immédiatement à la transcendance divine du Christianisme. Cette religion leur paraîtra si bien adaptée à tous les besoins de la vie que, dans son auteur, ils reconnaîtront et adoreront l'auteur même de la vie », etc. (p. 5). L'auteur a beau s'en défendre (p. 6), c'est bien là une application essentielle du principe d'immanence, et le livre tout entier, dans son dessein général et dans les détails, procède du même esprit nettement anti-intellectualiste. Ajoutons que l'ouvrage est dûment revêtu du *nihil obstat* et de l'*imprimatur ;* bien plus, il est recommandé par une chaude lettre de félicitations adressée à l'auteur par Mgr l'Archevêque d'Arras !

[6] Le Roy, *Dogme et critique,* p. 3.

[7] Le Roy, *Dogme et critique,* p. 4 sqq. — Voy. aussi Richard Simon, *Histoire critique du texte du Nouveau Testament,* Rotterdam, 1689,

en quoi et pourquoi l'archaïque philosophie des scolastiques n'a plus de prise sur les intelligences. Je voudrais aller plus loin et montrer qu'il en a toujours été ainsi, que, chez un grand nombre de personnes remarquables par leur vie religieuse, ces prétendues démonstrations philosophiques ou historiques n'ont jamais été la raison nécessaire et suffisante de leur foi chrétienne.

*
* *

Il y eut de tout temps des fidèles peu instruits; je crois même ne pas trop m'avancer en affirmant, sans textes à l'appui, que l'immense majorité d'entre eux ignoraient le premier mot de la métaphysique, se souciaient peu de *barbara* et de *bramantip* et n'avaient jamais sondé la question du IVme Evangile. Cette ignorance ne les empêcha point de mener une vie souvent fort chrétienne. Et l'Eglise officielle elle-même n'a-t-elle pas été de cet avis quand elle canonisa certains d'entre eux ? [8] Croit-on que Jeanne Darc et sainte Thérèse se soient bien souvent adonnées aux recherches théologiques ? Et même des hommes d'une instruction plus étendue, les saint François d'Assise, les saint Vincent de Paul, ont-ils dû leur vaste charité à l'étude de la scolastique ?

Mais regardons autour de nous : les plus chrétiens sont-ils les plus savants ? Sont-elles des savantes, les sœurs qui vouent leur existence à soigner les maladies les plus répu-

préface, p. 5-6 : « Si je n'ay pas suivy la methode des Theologiens Scolastiques, c'est que je l'ay trouvée peu sûre..... La Theologie de l'Ecole nous fait quelquefois douter des choses les plus certaines..... Les subtilités de ces Theologiens..... ne servent souvent qu'à embarrasser l'esprit, et à former de méchantes difficultés contre les mysteres de la Religion ».

[8] C'est même un sujet de raillerie cher à Voltaire et à son école, et familier à tous les M. Homais du monde, car ces « philosophes » méprisent profondément les simples, et ne s'aperçoivent point qu'eux-mêmes sont anormaux, leur manquant le sens le plus essentiel : le sens religieux.

gnantes et les plus dangereuses ?... Mais pourquoi irais-je plus loin, et ne doit-on pas conclure de l'observation de la réalité que la science théologique n'est pas nécessaire à la vie religieuse [9], je dirai même à la perfection chrétienne, et que, par conséquent, l'apologétique traditionnelle n'a point à s'enorgueillir de la sainteté d'un grand nombre de catholiques ?

Mais au moins, dira-t-on, elle est utile, étant suffisante à tous ceux pour qui elle est le point d'appui. Ici encore je ferai appel aux faits : Si elle était suffisante, verrait-on des chrétiens incontestables, non seulement instruits mais érudits dans les sciences religieuses, chercher hors de leur érudition, hors des arguments traditionnels un soutien à leur foi, des raisons de rester catholiques ? Aurait-on vu un Pascal, un Fénelon [10] se réfugier l'un dans la doctrine de l'intuition, l'autre dans le fidéisme, s'ils ne s'étaient sentis mal soutenus par les considérations scolastiques ? Et de nos jours encore, combien de prêtres ou de laïques, connaissant à fond les arguments traditionnels, n'échappent — quand ils y échappent — à la négation des croyances chrétiennes que grâce à l'appui qu'ils trouvent ailleurs! Combien quittent l'Eglise parce qu'ils n'avaient pour y rester que les raisons fournies par l'apologétique extrinséciste! Et vous tous, catholiques qui me lirez, en est-il beaucoup, parmi vous, qui fondent leur croyance sur les arguments qu'invoque l'apologétique traditionnelle ? Bien plus, si vous n'aviez à votre foi d'autre base que ces arguments, resteriez-vous catholiques ? [11]

Non : ni nécessaire, ni suffisante, donc inutile, telle se

[9] G. Tyrrell, *Lettre à un professeur d'anthropologie* (éd. franc.), p. 31 : « De même... pouvons-nous trouver un maximum de foi s'accordant très bien, dans certaines circonstances, avec un minimum de théologie ».

[10] Et saint Paul, saint Augustin, saint Ignace de Loyola, et tant d'autres. — Voy. Tyrrell. *Suis-je catholique ?* chap. XI tout entier ; et abbé Louis Leclercq, *Essai d'Apologétique expérimentale*, p. 7.

[11] Cf. *Programme des Modernistes*, p. 12.

révèle l'apologétique extrinséciste, — et, par suite, nuisible, étant plus souhaitable de n'avoir point d'appui que d'en avoir un qui se rompe à l'usage. Il faut donc l'écarter, la détruire, et, pour cela, la remplacer, car on ne détruit que ce que l'on remplace.

*(A suivre.)* Prof. Paul-Louis Couissin.

---

# NOS ENQUÊTES

## Le Denier de Saint-Pierre et les finances pontificales.

L'histoire du Denier de Saint-Pierre, si elle est jamais écrite, constituera l'un des chapitres les plus curieux et les plus intéressants du grand livre de la sottise humaine. Il s'agit, en effet, d'une mendicité pratiquée sur une large échelle et qu'aucune loi n'ose réprimer, bien que tous les codes se mettent d'accord pour frapper le miséreux qui demande l'aumône, crainte de mourir de faim.

Chacun sait aujourd'hui que le Pape ne dépend de personne et qu'il est loin de manquer de ressources pécuniaires. Personne n'ignore, en outre, la vie aussi peu apostolique que possible que l'on mène au Vatican, où règne le faste et le luxe, pour la plus grande joie des convives de ce banquet pantagruélique. Pourtant, lorsqu'en les églises, après la recommandation rituelle du prêtre, passent les bedeaux pour la non moins rituelle quête, il se trouve bien peu de fidèles qui refusent l'obole qui doit venir en aide à ce pauvre Pape, spolié par ses persécuteurs et mourant de faim. Un décret, émané, sauf erreur, du Pape lui-même, ordonne qu'on fasse la quête deux dimanches de l'an à chaque messe pour la *stipem Sancti Petri,* et l'on conte

qu'en certaines provinces retirées, notamment en Autriche, les prêtres et les frères font accroire au pauvre peuple que, grâce à un gouvernement de brigands, le Pape a été réduit à vivre en une étroite et sombre prison et mis au pain et à l'eau. Hâtons-nous d'ajouter qu'à l'ordinaire l'apologétique des prêtres, chasseurs d'aumônes, est moins ingénue et moins grotesque. Ils parlent des intérêts de la chrétienté, de bienfaisance inouïe, d'esclavage à détruire, d'infidèles à convertir, de pauvres qui vivent à la charge du Pape, etc., etc. La vérité est que pas un centime du Denier de Saint-Pierre n'est distribué en aumônes ou destiné aux missions, tout vient s'engloutir en ce puits sans fond, dans la gueule de ce monstre insatiable qui s'appelle la Curie du Vatican.

Il est fort difficile de se procurer des données détaillées sur la destination du Denier de Saint-Pierre dans sa totalité. Le Vatican entoure d'un mystère absolu ses bilans, et surtout leurs différents chapitres. Dans l'une des congrégations secrètes de cardinaux, qui précédèrent le dernier conclave, le cardinal Gibbons voulut, au sujet de la situation économique du Saint-Siège, persuader ses collègues de la nécessité de publier les dits bilans, déclarant que si cette publication démontrait les difficultés du Saint-Siège l'Amérique se ferait fort de recueillir à elle seule tout l'argent qu'exigeraient les besoins du Pape. Cette proposition fut repoussée à l'unanimité par les éminentissimes collègues du cardinal américain. Ils pensèrent, sans doute, que si les fidèles avaient jamais connaissance de la destination de toutes les sommes qu'ils offrent journellement au Saint-Père, personne n'enverrait plus un centime.

Cependant, quelques indiscrétions nous permettent de soulever le voile qui recouvre la gestion des finances pontificales.

Le bilan annuel du Vatican est à peu près de 6 à 8 millions pour les frais ordinaires. La moitié de cet argent représente l'intérêt de beaux et bons consolidés, déposés en partie, c'est-à-dire pour 50 millions, auprès du grand ban-

quier en chef du monde catholique, le Juif Rothschild, à Paris. L'histoire du transfert à Paris de ces millions est des moins banales. En 1893, les consolidés de rente italienne ne valaient plus, dans le royaume, que le 16 %. Grâce à l'*affidavit,* cependant, l'Italie avait convenu, avec les gouvernements étrangers, qu'elle échangerait en or les titres possédés par les étrangers et cela sans en rien retenir. A cette fin, des fonctionnaires du trésor italien avaient été envoyés en différentes capitales, afin de s'assurer, en faisant prêter serment aux présentateurs des titres, que ces derniers n'appartenaient point à des ressortissants du pays. Léon XIII songea d'emblée à profiter de ces circonstances pour réaliser une somme d'argent considérable en fraudant le gouvernement spoliateur. En effet, toute la rente italienne possédée par le Vatican, ainsi que différents autres titres, furent expédiés à Paris, pour un total d'environ 50 millions, au mois d'août de la même année et par l'intermédiaire du commandeur Barluzzi. Elle fut déposée à la Banque Rothschild, où elle se trouve encore. Il était évident que le banquier réaliserait sans retard. Au Vatican, on disputa alors fort et ferme pour savoir si l'on oserait lui laisser prêter ce faux serment. Quelques-uns, considérant qu'il était Juif et n'avait guère chance de se trouver en règle avec le ciel, envisageaient l'affaire avec un parfait sans-gêne; d'autres, par contre, se sentaient travaillés par des scrupules. Léon XIII trancha le nœud gordien en déclarant que le pape, grâce à sa charge universelle, n'étant pas sujet italien, l'on pouvait *tuta conscientia,* procéder à l'échange et tromper l'Italie.

L'autre moitié du bilan pontifical provient du Denier de Saint-Pierre, tandis que les réserves s'augmentent de diverses autres rentes, pour un capital d'au moins 30 millions. Le Denier fournit beaucoup, quoique de façon irrégulière. Quand les finances accusent un fléchissement, l'on recourt aux formes les plus retentissantes de réclame afin de réaliser une somme plus considérable. C'est ainsi qu'en

l'année 1900, il n'entra pas moins de 18 millions dans les caisses pontificales.

Après la reddition de Rome, en 1870, le délégué des finances romaines, le commandeur G. Giacomelli, se hâta de mettre la main sur les sommes de la trésorerie pontificale. Mais le cardinal Antonelli, qui était alors secrétaire d'Etat, affirma aussitôt que sur les sommes séquestrées, se trouvaient 5 millions faisant partie du Denier et dont il réclamait la restitution. Sur le préavis du Conseil d'Etat et du Conseil des Ministres, ces 5 millions furent, en effet, restitués. Dès lors, bien qu'on ait dépensé des sommes formidables en frais divers, les millions provenant du Denier ont continué à se multiplier. Cet argent est enfermé dans cinq coffres-forts, qui occupent eux-mêmes deux chambres, dont l'une est blindée, et qui sont contiguës aux pièces occupées actuellement par Pie X. Le pape y verse lui-même les offrandes des visiteurs et il a chaque année la satisfaction de constater que les entrées dépassent les prestations.

La destination donnée au Denier de Saint-Pierre est singulièrement instructive pour faire ressortir la pauvreté évangélique dont souffrent ceux qui demeurent dans les 11,000 chambres du Vatican.

Les cardinaux de Curie, 25 en moyenne, et qui « végètent » à Rome, reçoivent chacun environ 23,000 francs par an, comme appointement ou plat cardinalice et indemnité de poste [1], ce qui fait un total annuel de plus d'un demi-million.

Il faut ajouter à ce chiffre 150,000 francs comme indemnité de logement. Si l'on calcule, en outre, les frais éventuels pour légations extraordinaires, appointements spéciaux, etc., l'on peut affirmer, sans crainte d'erreur, que les seuls cardinaux de Curie coûtent, au bas mot, au Vati-

[1] Les cardinaux jouissaient, à l'époque du gouvernement pontifical, de la franchise postale. Cette dernière ayant été supprimée par le gouvernement italien, le Pape voulut indemniser ces messieurs en leur octroyant annuellement 3,000 francs, pris sur le trésor de l'Eglise.

can un million par année. Un million encore ou, plus exactement, 950,000 francs, son consacrés par le Pontife à ses représentants politiques, nonces, internonces, délégués apostoliques, avec des appointements qui vont de 16,000 à 60,000 francs. A ces chiffres, il faut ajouter les appointements du personnel des nonciatures, du maintien des sièges, des réceptions et autres affaires spéciales [1].

Si l'on voulait encore tenir compte des fonds secrets dont bénéficient les journaux officieux ou complaisants qui s'efforcent de peser sur l'opinion publique étrangère, sans en exclure quelques journaux italiens prétendus libéraux, il faudrait ajouter à cette somme plusieurs centaines de milliers de francs.

Il existe encore au Vatican huit ou neuf offices dits « emplois de cour », par exemple le *Maître général des postes pontificales,* l'*Ecuyer Majeur,* l'*Ecuyer secret,* le *Porteur de la Rose d'or,* etc., dont les titres pompeux témoignent de l'utilité première des dits emplois. Quelques-uns de ces hauts dignitaires se contentent de porter fièrement leur décoration; d'autres, pourtant, ne dédaignent point de percevoir, pour cette fatigante besogne, un appointement spécial. Ces divers gentilshommes reçoivent, en moyenne, 6,000 francs l'an. Et c'est là encore un bien modeste appointement en regard de certains autres perçus par d'innombrables hauts employés pontificaux, particulièrement par les Monseigneurs de la Chambre Apostolique, qui promènent leur faste, leur bouffissure et leur fainéantise à travers les antichambres pontificales. Il est assez malaisé de déterminer le chiffre de leurs bénéfices, mais pour s'en rendre à peu près compte, il suffira de dire que les gens de leur entourage, leurs *famigliari,* arrivent jusqu'à toucher 12,000 francs par an.

Nous avons ensuite les frais infinis occasionnés par

[1] Par exemple, la campagne contre le gouvernement français à l'époque de la Séparation.

l'énorme foule des subalternes et les cinq corps armés : la Garde noble, la Garde palatine, la Garde suisse, la Gendarmerie et les Pompiers, mais je ne saurais dire au juste à quel point ils pèsent sur le bilan de l'Eglise.

Il me faudrait parler aussi des *pensions* qui furent créées en 1870, à la suite de la protestation des employés de l'ancien gouvernement pontifical contre le gouvernement italien. Ces excellentes gens continuaient à recevoir leur appointement entier pour ne rien faire, à la condition de ne point se mettre au service du gouvernement italien, qui avait offert de les maintenir dans leurs emplois. Depuis quarante ans, ce caprice de roi dépossédé a coûté à l'Eglise plus de 50 millions, et s'inscrit encore annuellement au bilan pontifical pour plus de 200,000 francs. Et dire qu'il y a parmi les souscripteurs du Denier de Saint-Pierre quantité de pauvres hères qui font de véritables sacrifices pour donner des rentes à cette foule de paresseux et de parasites!

Restent encore plusieurs millions! Vont-ils au bénéfice des pauvres ? Il est difficile de l'affirmer et l'on assiste, à Rome, à des épisodes qui ne sont pas faits pour nous en persuader : Certains ecclésiastiques sans talent ni science, reçoivent parfois durant quelques années, ou même quelques mois, et sans qu'on sache pourquoi, des charges de confiance. On en a vu qui, favoris d'un pape, sortaient du Vatican avec des fortunes évaluées à plusieurs millions. Fréquemment circulent des bruits de vols et d'indélicatesses commis à l'abri de ces murs, et vite étouffés du reste. Car l'administration pontificale est une véritable Babel; on n'enregistre jamais l'argent, on n'en donne pas de reçu, on n'exerce aucun contrôle et l'on n'indique point le but précis auquel l'offrande sera employée. C'est la vraie cour du Roi Pétaud!

Les enquêtes annoncées de temps à autre, à grand bruit, afin de déterminer les responsabilités, dans les cas de manquement ou de fraude, ne donnent jamais aucun résultat positif.

Disons enfin que de fortes sommes sont consacrées à satisfaire les goûts des « monsignori » pour d'autres plaisirs plus ou moins raffinés et qui ne témoignent pas précisément en faveur du célibat ecclésiastique. Pour qui possède une connaissance, même superficielle, du monde clérical romain, cela ne constitue point un mystère.

Cette année 1912, à en juger par la réclame qu'on commence à faire dans les feuilles jésuitiques, sera l'une des plus profitables au Denier de Saint-Pierre. L'on veut rattraper ce qu'on a perdu en 1911 par la suppression des pèlerinages, à l'occasion du Jubilé de l'unité italienne.

Et c'est ainsi que les pauvres dupes alimenteront de plus belle le luxe des cardinaux, les appointements des gardes, les revenus des monseigneurs, les ressources de tout ce monde oisif et vaniteux qui fourmille autour de la coupole de Michel-Ange.

*Rome.* E. Rutili.

*P. S.* J'avais traité le même sujet dans un article paru récemment dans l'excellent périodique moderniste de Munich, *Das Neue Jahrhundert.* Cette publication a fourni matière à force insultes de la part de l'*Osservatore Romano,* de la *Croix,* de Paris, et d'autres moindres folliculaires. Ces journaux ont parlé de mensonges, d'exagérations, de calomnies, mais se sont bien gardés de contester les chiffres avancés et les affirmations positives. Comment d'ailleurs eussent-ils pu le faire ? Ils ont parlé des distributions faites par le Pape à l'occasion du tremblement de terre de Messine et de la Calabre! Or il est facile de constater que le dit argent ne faisait nullement partie du Denier de Saint-Pierre et qu'il avait, en outre, une destination bien déterminée. Si l'on peut fournir le détail des sommes reçues et dépensées à cette occasion, pourquoi donc n'en fait-on pas de même avec le Denier ?

Parmi leurs pauvres arguments de défense, ces journaux introduisent aussi des injures personnelles. Ils parlent de

mon mariage et de celui que célébrera bientôt mon ami, l'hon. Murri, comme de concubinages. Ceux qui connaissent le monde ecclésiastique, et particulièrement celui du Vatican, n'ignorent point où se trouvent les concubinaires, du côté de cette pléthore de monseigneurs qui vivent notoirement avec des femmes divorcées, qui ont des maîtresses quand ils ne s'adonnent pas à des pratiques homosexuelles, ou bien du côté des hommes qui, comme l'hon. Murri et moi, donnent, devant Dieu et la société, leur nom à leurs épouses. E. R.

---

## CHRONIQUE INTERNATIONALE

---

**Le scandale de la « Juta »** [1]. — Il ne se passe pas de mois qu'un nouveau scandale n'éclate à l'ombre du Vatican. Le spectacle qu'offrent au monde les représentants officiels de l'Eglise, ceux qui, pour l'instant en détiennent le pouvoir, est si abject qu'il semble impossible, au sein du catholicisme même, que les esprits ouverts, et les consciences sincères, ne finissent par se révolter et par instaurer un nouveau régime ecclésiastique. Conjurer contre la science, supprimer la liberté des recherches scientifiques, persécuter tous les penseurs indépendants, c'était déjà énorme bien que cet aveuglement n'exclue pas nécessairement la bonne foi, mais ériger le mensonge, la diffamation, la calomnie à la hauteur d'une institution et s'en servir pour assouvir des rancunes, c'est là une manière d'agir qui, méprisable dans le domaine politique, apparaît monstrueuse dans celui de la religion. Pourtant les faits sont là, qui prouvent qu'en l'Eglise ces façons sont de monnaie courante. Jusqu'aux premiers jours de cette année, existait à Milan une agence internationale d'informations télégraphiques, la *Juta (Internationale Unabhängige Telegraphen Agentur)* qui constituait une véritable organisation occulte de dénigrement et de délation. Profiter des événements, comme le choléra et la guerre, pour

[1] Cette note de chronique était prête depuis janvier ; l'abondance des matières nous a forcé à en renvoyer la publication jusqu'à aujourd'hui.

décrier l'Italie, lancer de fausses nouvelles pour empêcher les étrangers de se rendre à Rome durant les fêtes nationales de la proclamation de Rome capitale, tel fut le programme permanent de la « Juta » et de toutes les feuilles cléricales qui en divulgaient malignement les communications.

Pour saisir la nature et la portée de cette agence journalistique il est nécessaire de récapituler, son histoire en quelques lignes. Ses origines, à la vérité, ne sont pas très claires, bien que la *Neue Zürcher Zeitung* du 12 juin 1911, publiât une correspondance de Rome, qui en dévoilait les dessous et donnait des aperçus sur sa formation. L'article ne fut jamais l'objet d'un démenti quelconque de la part du Vatican ou de la presse cléricale, et les événements, d'ailleurs, ne manquèrent pas de le confirmer.

D'après le correspondant du journal zurichois, la salle des Borgia au Vatican abrita, dans le mois de novembre 1910, et sous la présidence du cardinal Merry del Val, une réunion de journalistes catholiques, qui décidèrent de constituer une agence télégraphique internationale, indépendante, et destinée à « rétablir la vérité des faits », altérés généralement par les agences officieuses, la *Stefani,* la *Wolf,* la *Havas,* la *Reuter.* L'assemblée comptait deux Italiens, un Suisse, deux Autrichiens, un Allemand, un Belge, un Luxembourgeois, un Espagnol, un Irlandais et un Canadien. L'agence cléricale aurait dû commencer son service en novembre 1911, mais le cardinal Merry del Val exprima le désir que l'agence pût se mettre à l'œuvre bien avant cette époque afin de combattre avec efficacité les enthousiasmes qu'auraient pu éveiller les communiqués de la *Stefani,* durant les fêtes jubilaires de l'unité italienne. Pour le cas où l'on satisferait à son désir, le cardinal promettait un subside de 200,000 francs à fonds perdu.

En même temps, le docteur Charles-Marie Kauffmann, directeur de la *Katolische Presse* de Cologne, était entré en pourparlers avec les présidents du bureau de la presse vaticane et de la *Correspondance de Rome,* Mgr. Benigni et l'abbé Brunner, ainsi qu'avec le général des jésuites, le père Xavier Werner, afin d'obtenir la direction de cette affaire. La destitution soudaine du Dr Kauffmann en tant que propagandiste de la *Osterdienstagsleute* de Cologne, et le discrédit où il tomba aux yeux des journalistes du centre catholique après la déclaration officielle du cardinal Fischer au clergé de son diocèse, bouleversa les plans qu'avaient

formés à son endroit les intéressés à la *Osterdienstagsleute*, MM. Rœren, Bitter, Schöpen, Korum, Keppler, qui auraient voulu s'emparer avec Kauffmann de l'agence cléricale. La lutte, âpre et sourde, s'engagea jusqu'au moment où la « tendance de Cologne », remportant la victoire, l'assemblée romaine choisit, comme homme de confiance, un Zurichois, et confia la direction de l'agence à un triumvirat composé du baron De Metheis, du Dr Baumberger, rédacteur des *Neuen Zürcher Nachrichten* et du Dr Ludwig Kaul, directeur de l'Agence *Helvetia*.

La constitution définitive de la société fut renvoyée au mois de mai et l'on choisit, comme siège de la direction générale attribuée au Dr Kaul, la ville de Milan, afin de masquer les rapports existant entre l'Agence et la Curie, et parce que Milan constituait un centre précieux de communications téléphoniques. Le bureau de correspondance du centre catholique de Berlin s'associa à celui de la « Juta ». La *Katolische Presse Verein* et l'*Augustinus Verein* en Autriche, avec leurs grands organes du parti de la guerre et de l'impérialisme cléricale, le *Vaterland* et la *Reichspost*, appuyèrent l'initiative avec une contribution annuelle de 120,000 à 150,000 couronnes.

La « Juta » avait réussi à faire accepter ses services à un grand nombre de journaux de tous pays, entre autres à le *Germania* de Berlin, au *Bayer. Kurier* de Munich, à la *Köln. Volkszeitung* de Cologne, au *Bad. Beobachter* de Karlsruhe, à la *Neue Zürcher Zeitung* de Zurich, à la *Reichspost*, au *Vaterland* de Vienne, etc.

Assistée par les prédications et mieux encore par l'appui positif du Saint-Siège, l'Agence se mit à l'œuvre, afin de rétablir « la vérité des faits » selon les intérêts de ce dernier. Le mot d'ordre était de compromettre le succès des fêtes italiennes, en répandant les bruits les plus alarmants sur la santé publique en Italie où l'on comptait des cas de choléra. On fit circuler la nouvelle sensationnelle — qui eut une certaine répercussion — de 10,000 cas de choléra à Palerme.

La dépêche de la « Juta », et qui provenait de Rome, disait que le cardinal Lualdi, archevêque de Palerme, avait communiqué au Pape des nouvelles précises sur la diffusion de l'épidémie dans cette dernière ville. L'on comptait donc, à Palerme, 10,000 cas, dont 2000 suivis de mort. Le cardinal faisait remarquer, en outre, que la maladie avait une tendance à frapper surtout la classe riche

ou moyenne, épargnant les pauvres ! Cette dépêche souleva les plus violentes protestations de la part des journaux italiens. Son caractère tendancieux apparaissait, cette fois, par trop évident, non seulement en égard au nombre fantastique de cholériques, mais encore grâce à cette remarque, bien faite pour favoriser les hôteliers de l'étranger au détriment de l'Italie, que le choléra frappait plus volontiers les opulents que les misérables. On crut tout d'abord à un mauvais tour joué par l'industrie hôtelière helvétique et il s'en suivit une âpre polémique de presse entre les journalistes suisses et italiens.

En réalité la nouvelle de la « Juta » était inspirée par le pieux désir de boycotter les fêtes italiennes fréquentées par les classes aisées. L'information provoqua une protestation de la part même du correspondant romain de l'Agence, M. François Carry, qui donna sa démission et adressa aux journaux la lettre suivante :

« D'après une dépêche de Zurich, au *Messaggero* de ce matin, l'Agence « Juta », qui a son siège à Zurich, publie un télégramme de Rome disant que le cardinal Lualdi. archevêque de Palerme, dans une audience que le Saint-Père vient de lui accorder, aurait raconté que dix mille cas de choléra se sont produits à Palerme, dont deux mille suivis de mort.

Comme correspondant à Rome de la « Juta », je tiens à déclarer, de la façon la plus formelle, que je suis complètement étranger à ce télégramme, qui n'a pas été envoyé par moi et qui n'a pas été expédié de Rome.

Mes confrères de la presse savent bien que j'ai toujours été opposé à l'envoi de nouvelles de ce genre, qui pourraient porter préjudice à l'Italie, un pays où je vis depuis trente ans, et qui m'est particulièrement cher, car je le considère comme ma seconde patrie. »

Le directeur de la « Juta », M. Kaul, protesta lui aussi, de Milan, affirmant que la nouvelle avait été reproduite d'après le *Difesa* de Venise, en date du 6 septembre. Mais le directeur se garde bien de dire qui avait adressé ce communiqué à la feuille cléricale de Venise ; pourquoi il se trouve daté de Rome. A la vérité, la nouvelle diffamatoire avait été fabriquée de toutes pièces dans les bureaux de la « Juta », à Milan, à la suite d'une conversation privée d'un rédacteur de l'Agence avec le cardinal Lualdi, archevêque de Palerme, et déguisée en télégramme venant de Rome.

La « Correspondance de Rome » elle-même, plus peut-être par jalousie de métier que par amour de la vérité, n'hésita point à dénoncer le caractère tendancieux des informations de la « Juta » et à l'excuser de prostituer le nom et la confiance catholiques. La campagne anti-italienne continuait son train et pour se soustraire à la rigueur de la censure, établie après la proclamation de la guerre entre la Turquie, les dépêches étaient expédiées de Chiasso, sur territoire suisse. On parlait de conflits sanglants, se renouvelant tous les soirs, dans les rues de Milan, entre partisans et adversaires de la guerre, des défaites italiennes, des difficultés du gouvernement, et d'autres événements de haute fantaisie. Enfin la mesure parut comble et le 4 janvier le président du Conseil, M. Giolitti, communiqua un décret d'expulsion aux trois correspondants allemands qui composaient à Milan, le bureau de la « Juta », et fit apposer les scellés aux locaux de l'Agence, dans la rue Quintino Lella.

Dès cet instant, le Vatican feignit n'avoir jamais eu de rapports avec la « Juta » et le cardinal Merry del Val refusa même de recevoir M. Weinschenck, un clérical américain qui, dans les derniers temps, avait remplacé le Dr Kaul à la direction de l'Agence. Mais le Vatican eut beau faire l'ignorant, ses rapports suivis avec la « Juta » avaient été trop divulgués pour qu'il pût se récuser, et les journaux « très papaux » n'avaient d'ailleurs jamais caché la source de leurs informations. Le jésuite Charles Plater avait écrit, jadis, dans le *Catholic Times* : « Enfin nous sommes à même d'annoncer la fondation d'une Agence qui promet de devenir importante et qui marquera la fin d'un long esclavage de la presse catholique ». Il n'y a donc pas à le nier, il s'agissait bien là d'une Agence catholique et officielle, et l'éloignement du Dr Kaul, accusé d'être un assez tiède calomniateur de l'Italie, prouverait amplement, à lui seul, à quel point la prétendue *unabhängige Agentur* dépendait du Vatican. C'est par de tels moyens que ce dernier Vatican essaie de garder une puissance politique qui menace de s'écrouler, et telle est la conception qu'il se fait de la « vérité des faits ».

Dans la dernière des démocraties, de tels hommes ne resteraient pas un seul jour au pouvoir ; dans l'Eglise, école infaillible de vérité, tous les supportent et beaucoup les vénèrent !

*Quousque tandem...?*

**La situation de l'abbé Lemire.** — La coterie cléricale hostile à M. l'abbé Lemire, le député républicain-démocrate d'Hazebrouck, vient encore de mener un violent assaut contre lui. Nous avons déjà signalé le début de cette nouvelle attaque.

Le 7 novembre Mgr Delamaire, archevêque-coadjuteur de Cambrai, a condamné le *Cri des Flandres,* journal de M. Lemire. Le *Cri des Flandres* s'est soumis, mais M. Lemire n'a pas caché son mécontentement à la tribune de la Chambre des Députés (20 novembre 1911).

Les cléricaux en ont été scandalisés. M. le chanoine Gaudeau, écrivain antimoderniste d'une rare inintelligence, a cru devoir répondre au prêtre député dans *La Foi catholique,* revue critique *(sic)* anti-kantiste *(sic)* (janvier 1912). Son article, intitulé l'*Athéisme politique de M. l'abbé Lemire,* a provoqué l'admiration de Mgr Delassus, dans la *Semaine religieuse du diocèse de Cambrai* (27 janvier 1912). M. Gaudeau flétrit « ce geste de révolte d'un prêtre qui en pleine tribune du Parlement se glorifie de désobéir publiquement à une injonction solennelle de son archevêque ». Il cite avec indignation les phrases suivantes du discours de M. Lemire : « J'ai reconnu qu'il m'arrive quelquefois à moi d'être *atteint injustement dans mon indépendance politique* ».

« *Aucun d'entre nous sur la terre de France ne* DOIT ADMETTRE QU'UN PARTI POLITIQUE PUISSE ÊTRE RÉGI PAR LA RELIGION. *Cette confusion, vous ne la voulez pas, moi non plus...*

« *Sur le terrain politique, nous sommes chez nous, citoyens libres... Nous entendons réclamer et exercer nos droits de citoyens...* Voilà ce que j'ai pu répéter, y a-t-il là quelque chose *qui ressemble à la discussion d'un dogme ?* » etc.

Et le digne chanoine souligne, écrit en capitales les passages qui lui semblent les plus abominables. Mgr Delassus (émule français de Mgr Benigni), analysant l'article de M. Gaudeau, partage son indignation : « C'est donc bien, écrit-il (art. cité p. 86), la séparation areligieuse *(sic)* et antireligieuse de l'Etat d'avec toute idée, toute notion de culte envers la divinité ; c'est bien le laïcisme libre-penseur et franc-maçonnique ; c'est bien L'ATHÉISME POLITIQUE SOCIAL, dans toute sa monstrueuse nudité, que professe ouvertement le prêtre catholique qui s'appelle M. Lemire ».

Comme suite à cette dénonciation, la *Croix du Nord,* journal clérical a publié l'importante note suivante (2 février 1912) : « Le

bruit a couru ces jours-ci à la Chambre et dans la région d'Hazebrouck que M. Lemire se proposait de donner sa démission de député. Nous n'avons pu avoir aucune confirmation sérieuse ni aucun démenti formel de cette nouvelle. Mais, au cours de notre enquête, nous avons appris de bonne source que l'autorité diocésaine avait fait savoir au député d'Hazebrouck qu'il lui était interdit désormais de se présenter à n'importe quelle élection. Plusieurs membres du comité politique de M. Lemire auraient reçu notification de cette interdiction. » La *Dépêche*, journal réactionnaire de Lille, a publié une note analogue.

Aussitôt un journal antireligieux, le *Réveil du Nord*, s'est emparé de l'affaire. Dans son numéro du 3 février, il prétend que M. Lemire aurait l'intention de se présenter aux élections municipales d'Hazebrouck en mai prochain ; et il publie un entretien de son correspondant d'Hazebrouck avec M. Lemire, qui lui aurait répondu de la façon suivante : « On affirme que Mgr Delamaire, archevêque-coadjuteur de Cambrai m'a notifié interdiction de me présenter devant n'importe quel collège électoral. Mais cette prétendue notification de l'autorité diocésaine n'a aucun caractère authentique. Je garde tous mes droits civiques. Rien ne les a entamés ni diminués. Je reste électeur et éligible. Tous ces bruits d'ailleurs sont mis simplement en circulation pour empêcher mes amis de prendre part aux élections municipales ». Il est vraisemblable que M. Lemire n'a pas été réellement interrogé par le *Réveil du Nord*. Ce journal est grossièrement sectaire et bêtement anticlérical, il est aveuglé par la passion antireligieuse et calomnie quotidiennement les croyants, il n'en est pas à un mensonge près. Mais il a dû reproduire là, plus ou moins exactement, des paroles de M. Lemire qui ont pu lui être rapportées par un tiers.

D'ailleurs M. Lemire lui-même a adressé la lettre suivante à la *Croix du Nord*, qui l'a insérée dans son numéro du 4 février.

Hazebrouck, le 2 février 1912.

Monsieur le gérant.

Sous ce titre *La situation politique de M. Lemire*, la *Croix du Nord* publie dans son numéro d'aujourd'hui deux sortes d'information, auxquelles je désire apporter deux mots de réponse.

1° « J'aurais eu l'intention de donner ma démission et ce bruit aurait couru dans le pays et à la Chambre. »

Pas du tout, le bruit qui a couru c'est que j'aurais été sommé de démissionner, ce qui n'est pas la même chose.

2° « L'autorité diocésaine m'aurait interdit de me présenter à l'avenir et plusieurs de mes amis en auraient été avisés. »

Depuis quand, M. le gérant, l'autorité diocésaine ou une autorité quelconque, s'exerce-t-elle par des on-dit ou par des communications dont il ne reste ni preuve ni trace ?

Je vous prie donc également de rappeler à vos lecteurs que je jouis de la plénitude de mes droits civiques et politiques, que rien ne les a entamés, et que je suis et reste électeur et éligible.

Quand aux membres de mon comité, qu'on mêle indûment à toutes ces histoires dont le pays commence à se fatiguer, ils prendront conseil de leur conscience, et, dans l'avenir comme dans le passé, ils feront leur devoir.

Agréez, Monsieur le gérant, mes salutations distinguées.

Abbé G. Lemire.
Député du Nord.

Au lieu de répondre à M. Lemire, M. l'abbé Cyr, dans la *Croix du Nord*, s'est contenté de lui reprocher ses prétendues relations avec le *Réveil du Nord*. « En tous cas, ajoute-t-il, ces compromissions avec les ennemis les plus cyniques de notre foi aussi bien que la récente coopération de son journal à l'élection du Fr.·. Vandenbussche, autorisent les plus graves suspicions sur la nature de son républicanisme [de M. Lemire] ». M. Cyr ajoutait : « Mais nous maintenons que l'interdiction de se représenter à n'importe quelle élection a été signifiée de la part de l'autorité diocésaine, par la voie régulière de la hiérarchie. De cela nous sommes absolument certains ». Puis, devenant menaçant, il disait : « Au surplus, au point où en sont les choses, s'il faut à M. Lemire une preuve qui « reste », il est vraisemblable qu'elle ne lui sera pas refusée. A sa place nous nous en passerions bien volontiers ».

De même la *Dépêche* (5 février), à qui M. Lemire avait également envoyé une rectification, a maintenu ses affirmations. Mais ces bruits tendancieux, disait M. Lemire au journal réactionnaire, « s'expliquent par l'approche des élections municipales à Haze-

brouck où votre candidat à la députation a recueilli 844 voix, alors que 2050 se portaient sur mon nom ».

Voici, en effet, comment le *Réveil du Nord* raconte l'histoire (numéro du 6 février) : « Dans le courant de la semaine dernière, M. Dehandshœwercker curé-doyen de l'église Saint-Eloi à Hazebrouck a communiqué à M. l'abbé Lemire une lettre de l'archevêque-coadjuteur Delamaire. Communiquer veut dire seulement lire, en l'espèce. Le doyen a lu à M. l'abbé Lemire un document d'une douzaine de pages, dans lequel le coadjuteur a énuméré tous les griefs formulés déjà dans la presse réactionnaire contre le prêtre député... Cela se terminait par la menace, si cette attitude ne se modifiait pas, de l'interdiction de se mêler aux débats de la prochaine campagne des élections municipales et de se présenter aux futurs élections législatives... M. l'abbé Lemire demanda naturellement au doyen d'entrer en possession de la lettre du coadjuteur, mais le doyen avait des ordres. Il refusa de s'en séparer. M. l'abbé Lemire lui dit que dans de pareilles conditions, il n'avait pas à tenir compte d'un document, dont on ne voulait pas lui communiquer librement le texte.

Cependant M. Lemire écrivait de nouveau à la *Croix du Nord :*

Paris, le 4 février 1912.

Monsieur le gérant.

Pas un mot de la réponse que je vous ai adressée n'est contesté par votre rédacteur en chef M. Cyr.

Mais il a tenté une diversion qui ne manque pas d'habileté.

Il a profité d'un récent article du *Réveil,* et pour me compromettre auprès des catholiques il me présente à eux « comme ayant donné au *Réveil du Nord* la primeur de mes confidences, comme me complaisant dans le commerce de cette feuille, et ayant dès lors des compromissions avec les ennemis les plus cyniques de notre foi ! »

Le *Réveil,* dont je n'ai vu ni reçu aucun rédacteur, ni représentant, à qui je n'ai fait aucune confidence, a trouvé moyen de publier un article sensationnel où il a réuni tout ce qu'il savait et tout ce que les agences racontent sur le cas de M. Lemire.

Habileté de métier ! Vous êtes trop journaliste vous-même pour ne pas le comprendre.

Mais où vous dépassez les bornes de la polémique permise, c'est quand vous faites entendre à vos lecteurs que je suis digne d'être frappé puisque le *Réveil* fait mon éloge.

L'éloge est postérieur à la condamnation et c'est lui qui la motive.

Et le mot d'estime que des adversaires ont eu pour un homme traqué devient par vous son crime à lui !

Non, mon cher Monsieur Cyr, votre conscience de prêtre et d'honnête homme ne peut pas se mouvoir à l'aise dans cette enveloppante et inavouable tactique qui consiste à intervertir les rôles pour donner le change à l'opinion. Cette tactique à mon égard n'est pas d'aujourd'hui. Elle est d'hier. Quand j'étais violemment attaqué par certains libéraux [= réactionnaires] d'Hazebrouck, et que je me défendais contre eux, c'est moi qui divisais les catholiques ! Elle sera demain. Quand on m'aura réduit à défendre mon honneur de prêtre et à revendiquer mes droits de député, à la suite d'une campagne d'insinuations perfides se succédant les unes aux autres pour m'amener à répondre, c'est moi qui serait le révolté !

Mais le bon sens public fera justice de ces procédés qui font trop songer au loup de la fable. Mon cher Monsieur Cyr, ne plaidez pas, laissez de côté les mauvaises raisons, et convenez plutôt qu'en l'espèce : la raison du plus fort est *vraiment* la meilleure.

Je compte, Monsieur le gérant, etc...

Abbé G. Lemire.
Député du Nord.

Peu de temps après la *Semaine religieuse de Cambrai* publiait dans la *Chronique diocésaine*, partie officielle, le communiqué suivant, émanant de l'Archevêché (numéro du 10 février 1912) :

« L'AUTORITÉ DIOCÉSAINE ET LA CARRIÈRE POLITIQUE DE M. L'ABBÉ LEMIRE. — Les commentaires divers et parfois peu exacts auxquels se livre la presse depuis quelques jours sur les décisions prises par l'Autorité diocésaine au sujet de la situation canonique de M. l'abbé Lemire comme député, exige une mise au point officielle. La voici :

M. l'abbé Lemire a été prévenu le 9 juillet dernier, par la voie hiérarchique que Mgr l'archevêque-coadjuteur, usant des pouvoirs que lui donnent les lois de l'Eglise sur les prêtres du diocèse qui briguent les fonctions publiques, lui interdisait à l'avenir toute

candidature élective de quelque nature qu'elle soit, et cela en vue du bien spirituel des âmes à lui confiées.

Cette interdiction n'avait pas été livrée à la publicité pour que l'intéressé eût une plus grande facilité de se retirer sans éclat de la politique et de ménager dans la mesure possible son honneur personnel.

Dans ces derniers temps l'Autorité diocésaine apprenant que le prêtre-député songerait peut-être à une candidature municipale, crût nécessaire de faire un pas de plus et saisit la presse locale de l'interdiction portée. Les choses en sont là maintenant, et il faut espérer que M. l'abbé Lemire n'obligera pas ses supérieurs à recourir à de douloureuses sanctions pour obtenir de lui l'obéissance qu'il a si solennellement et si pieusement promise jadis, à son archevêque et à ses successeurs, le jour de son ordination sacerdotale, »

On peut voir que le communiqué officiel se trouve en désaccord avec M. Lemire et avec le *Réveil du Nord*. D'après ce journal, le député d'Hazebrouck aurait été averti dans la semaine du 27 janvier au 4 février. Mais il est vraisemblable qu'il s'est livré à une enquête superficielle, et il devait penser naturellement que l'interdiction était récente, puisqu'on n'en parlait que depuis peu de temps. L'avertissement date donc de huit mois. — Quoi qu'il en soit le communiqué archiépiscopal contredit formellement M. Lemire qui niait avoir été prévenu par la voie hiérarchique. Avant d'accuser de mensonge l'archevêque ou le prêtre, nous pouvons noter que si le récit du *Réveil du Nord* est exact il peut expliquer la divergence de leurs affirmations. Mgr Delamaire a considéré un tel avertissement comme suffisant; M. Lemire a jugé qu'il ne pouvait en tenir aucun compte.

Il résulte d'ailleurs du communiqué diocésain que l'autorité archiépiscopale, contrairement à ce que pensait M. Lemire, s'exerce « par des on-dit, par des communications dont il ne reste ni preuve ni trace. » Mgr Delamaire avoue même ingénument que c'est lui qui a provoqué la campagne des journaux réactionnaires et cléricaux contre M. Lemire. Ce sont là des procédés d'une franchise et d'une honnêteté particulière, sans doute, à NN. SS. les archevêques, qui se jugent probablement au-dessus des lois et de la morale. D'autant plus que Mgr Delamaire ne doit qu'à l'influence politique de M. Lemire, cette dignité archiépiscopale dont il se sert aujourd'hui pour le combattre.

P. Couissin (Lille).

**Rome contre l'évêque de Nice.** — Ce qui devait arriver arriva. Mgr Chapon qui, dans une lettre dont nous avons cité les principaux passages, avait vigoureusement démasqué la mauvaise foi de l'abbé diffamateur Barbier, et qui avait pris à son égard les mesures sérieuses que nos lecteurs connaissent, vient d'être désavoué par Rome. Les calomniateurs Scotton avaien eu gain de cause contre le cardinal Ferrari ; le jésuite Mattiussi, insultant à la mémoire de Léon XIII, l'avait emporté contre le clergé de Bergame, qui avait énergiquement protesté contre ses injures ; le nommé Barbier, à la fois calomniateur d'un évêque et insulteur de Léon XIII, devait tout naturellement avoir raison contre Mgr Chapon. Rome prenait parti pour lui ; le cardinal Billot, qui est venu grossir le groupe réactionnaire du Sacré Collège, lui avait promis son appui. En effet, lorsque l'abbé Barbier en appela à Rome contre la condamnation de l'évêque de Nice, la Congrégation consistoriale, dont le préfet est le cardinal de Laï, décida que la sentence épiscopale était insoutenable en droit : 1° parce que cette sentence n'avait été précédée d'aucune citation ni d'aucune défense de l'abbé Barbier ; 2° parce que M. Barbier n'était sujet de l'évêque de Nice ni d'une façon ordinaire ni occasionnellement.

Bien que les mesures prises par Mgr Chapon ne soient qu'une imitation fort atténuée des procédés en honneur auprès de la Curie romaine, qui condamne sans jamais donner de motifs et sans permettre à la victime de se défendre, nous voulons bien admettre que son acte, au point de vue canonique, n'a pas été accompli dans toutes les règles. Cette question de forme, pourtant, n'aurait pu l'emporter sur le fond, si Rome avait eu tant soit peu souci de la dignité épiscopale et des droits de la vérité. Pour une erreur de forme, le Vatican condamne publiquement un évêque qui se défendait contre des calomnies, tandis qu'aucune mesure canonique n'était prise contre un calomniateur avéré. C'est là une glorification officielle de la diffamation cléricale, une prime rendue à la mouchardise, et à l'égard même des autorités ecclésiastiques. Or, cela est d'autant plus grave que, selon la théorie de la Consistoriale, un évêque attaqué par un prêtre d'un autre diocèse que le sien ne peut ni le réprouver, ni le confondre d'aucune sorte, et que, pour le flétrir publiquement, il lui faut envoyer d'avance une citation canonique, ce que l'évêque de Nice ne pouvait faire, puisque Barbier ne dépendait pas de sa juridiction.

Le Vatican a l'air d'être très jaloux des droits des prêtres, mais seulement quand ceux-ci se trouvent en conflit avec ceux des évêques et qu'ainsi s'accroît son autorité aux frais de ces derniers. Cette conception de l'autorité ecclésiastique n'est pas moins subversive que celle des modernistes, seulement elle est en faveur de Rome, voilà tout.

Si l'attitude de la Curie romaine nous paraît des plus blâmables, il faut reconnaître, d'ailleurs, que, sans être légitimée, elle s'explique, en quelque manière, par l'attitude même de ces évèques. L'évêque de Nice avait protesté jadis, dans une lettre adressée au cardinal Lécot, contre la première communion à sept ans, mais il s'inclina devant la réprobation du pape, qui n'eut pas honte de produire des lettres d'accusation signées de plusieurs évêques français, lesquels avaient tout d'abord encouragé l'évêque de Nice. Cette mentalité de l'épiscopat nous permet donc de considérer sans étonnement, l'humble soumission du fougueux évêque au jugement de la Congrégation consistoriale. Il vient, en effet, de faire amende honorable, en révoquant les mesures de rigueur prises contre l'ex-jésuite Barbier. Il fait simplement ses réserves de droit pour lui et les directeurs de l'école Vianney, et maintient son blâme à l'égard de la *Critique du libéralisme,* cela en raison des attaques de cette revue contre les personnalités catholiques les plus dociles aux enseignements de l'Eglise et du Saint-Siège, contre les institutions les plus respectables « et plus particulièrement contre la mémoire du Pape Léon XIII ». Il attendra encore longtemps que cette justice lui soit rendue !

**Le cardinal Fischer contre Mgr Benigni.** — Evidemment Messieurs les évêques commencent à en avoir assez des attaques sournoises des folliculaires intransigeants qui évoluent autour de la *Correspondance de Rome* et reçoivent le mot d'ordre de Mgr Benigni. Jadis, c'était le cardinal Ferrari, de Milan, qui protestait publiquement contre les accusations de modernisme portées contre lui par les amis intimes de Pie X, les sires Scotton, de Breganze. Ensuite, ce fut le tour de Mgr Chapon, de Nice, à se défendre contre les affirmations calomnieuses de l'ex-jésuite Barbier. La meute réactionnaire qui dénonce et accuse, opère non seulement en Italie et en France, pays classiques de la mouchardise cléricale, mais encore en Allemagne. Les catholiques

allemands sont, comme i'on sait, partagés en deux grands groupements, selon leur attitude vis-à-vis des syndicats ouvriers. Il y a le groupe intransigeant dit de la « tendance de Berlin », et patronné par le cardinal Kopp, de Breslau, qui exige des associations ouvrières un caractère exclusivement confessionnel, tandis que les partisans de la « tendance de Cologne », soutenue par le cardinal Fischer, admettent la solidarité interconfessionnelle des ouvriers dans leurs revendications économiques et sociales. Cette attitude libérale, déterminée par des nécessités d'ordre pratique, ne pouvait, certes, plaire aux réactionnaires ultramontains. Bien que la plupart de ces derniers ne crussent ni à Dieu ni à diable, la rage de la dénonciation fait tellement partie de la religion, sous le règne de Pie X, elle apparaît, avec tant de raison, comme le meilleur moyen de se refaire une virginité orthodoxe. comme le tremplin qui vous permettra d'atteindre d'un saut à la place rémunératrice, qu'ils se hâtèrent de démasquer le libéralisme déguisé de la tendance de Cologne et le dénoncèrent comme un grave danger pour l'intégrité de la foi et le sort de l'Eglise en Allemagne. De Rome, Mgr Benigni, se posant comme le porte-voix du Pontife, donna le ton, suivi bientôt par tous les journaux « papaux » de l'Europe et particulièrement par l'agonisant *Univers* de Paris, lesquels lancèrent les insinuations les plus perfides contre la plus grande partie des catholiques allemands. Ces derniers ne manquèrent pas de relever le gant. Dans notre numéro précédent, nous relations la protestation indignée de la *Gazette populaire de Cologne,* organe des catholiques interconfessionalistes, contre les *Hintermänner* de Rome. Aujourd'hui, c'est le cardinal Fischer lui-même qui vient de publier, à l'occasion du mandement de Carême, une vigoureuse lettre pastorale de protestation contre les calomnies de la *Correspondance de Rome* et de l'*Univers* de Paris. Autrefois déjà, le cardinal Fischer, accusé de modernisme par les satellites de Mgr Begnini, avait dû se rendre auprès de Pie X pour se justifier. Quoique ses explications parussent avoir convaincu le Pape, les attaques des cléricaux n'en cessèrent point pour autant, si bien que le cardinal estima devoir se défendre publiquement et solennellement contre elles.

« Dans ces derniers temps, — écrit-il entre autres — des voix se sont élevées en Allemagne et à l'étranger pour mettre en doute la foi des catholiques de notre pays, et spécialement de ceux de

l'Allemagne de l'Ouest, en établissant des différences entre catholiques romains, ou encore entre *catholiques* catholiques, et catholiques *allemands*. Parmi ces derniers, les accusateurs se plaisent à compter la grande majorité des catholiques de notre patrie et tout spécialement vous, très chers archidiocésains. Cet aveuglement — pour ne point employer de terme plus dur — est-il chose possible? Parmi ceux qui lancent ces accusations, il en est qui appartiennent à une contrée où la foi catholique est en baisse, où les catholiques qui, en bien petit nombre, prennent part à la chose publique, n'arrivent point à s'unir, en dépit de la situation scandaleuse de leur propre pays, où, à chaque élection générale, les catholiques sont battus et où, depuis des années, on attend en vain une résistance virile provenant d'une conviction catholique profonde et puissante, et fournissant ses preuves à l'instar de celles que donnèrent aux mauvais jours les catholiques allemands. Il ne m'appartient pas de jeter la pierre à un pays qui possède aussi de nombreux mérites envers l'Eglise, j'ai pour lui une grande commisération, et me borne à constater les faits. Mais n'est-il pas triste de voir que, même en Allemagne, il est des gens — ils n'ont point, par bonheur, la masse pour eux — qui se permettent de traiter notre peuple catholique en pestiféré, de nous accuser d'être anti-romains et anti-*papaux*, d'arguer que notre foi est en danger, que nous pactisons avec ceux qui ne partagent pas nos croyances et d'avancer que, d'accord avec eux et même avec ceux qui ont renoncé aux principes chrétiens, nous organisons un prétendu christianisme qui n'est plus chrétien...

« Si l'on croit avoir des preuves de ces allégations, qu'on les produise et qu'on les expose où cela se doit! Mais qu'on ait à la mémoire cette vérité bien présente, que le Saint-Esprit n'a pas institué des écrivains, prêtres séculiers ou réguliers, ni des journalistes, ni de simples prêtres, pour régir l'Eglise de Dieu que le Seigneur a rachetée de son sang, *mais seulement les évêques*. C'est par les évêques que notre peuple catholique se laissera diriger et non point par ceux qui n'en ont point reçu mission. »

Cette fière protestation ressemble fort à celles qu'émirent naguère le cardinal de Milan et l'évêque de Nice contre « de simples prêtres et journalistes ». Et quand l'on songe à l'immunité et à la protection dont jouissent à Rome des « dénonciateurs » sans autorité ni mandat officiel, il est permis de prévoir combien sera vaine

la protestation de Cologne. Elle a provoqué au Vatican un mécontentement très sensible. On s'accorde, d'ailleurs, pour reconnaître qu'elle pourrait être l'indice d'une profonde réaction antiromaine au sein des catholiques allemands. Qu'on n'oublie pas, du reste, que tous les *motu proprio* de Pie X ont été déclarés inapplicables à l'Allemagne. Cette dernière ne se résignera peut-être jamais à voir l'Eglise gouvernée par des Benignis, des Cavallantis, des Mattiussis ou, moins encore, par des Scottons, des Barbiers, des Duguets, des Fontaines, des Rocaforts, des Besses et des Weiss, camarilla de politiciens intrigants et brouillons. Patience ! la mesure sera bientôt comble.

**Modernisme politique.** — La « Question romaine », qu'on croyait morte et enterrée, va, paraît-il, nous donner un moyen infaillible de discerner les faux catholiques des catholiques « papaux ». Après les modernismes théologique, biblique, philosophique, historique, moral, social et littéraire, anathématisés à tour de rôle, c'est aujourd'hui le tour du modernisme politique d'être dénoncé et pourchassé comme pernicieux et hérétique par les Camelots du Pape-Roy. Quand les sires Scotton de la *Riscossa* furent sommés de préciser les accusations de modernisme lancées contre le diocèse de Milan et son archevêque, c'est l'indifférence de ces derniers à l'égard de la « question romaine » qui avait servi de prétexte à la campagne diffamatoire des amis personnels de Pie X. Vexé par la glorification du cinquantenaire de l'Unité italienne, le Vatican crut prendre sa revanche en célébrant, l'année suivante, et avec le plus grand éclat, le 17me centenaire de la victoire de Constantin sur Maxence, en 312. Ces fêtes, qui venaient immédiatement après l'année de « deuil », tendaient à exalter les origines du Pouvoir temporel des Papes et à protester, d'une manière plus ou moins déguisée, contre la spoliation actuelle des Etats pontificaux. Le caractère nettement politique et agressif de ces solennités n'échappa point au gouvernement italien, lequel fit connaître au Vatican les dangers d'une manifestation temporaliste internationale à Rome, en ajoutant qu'il était décidé à prévenir et à étouffer avec la plus grande énergie toute tentative de désordre. Le Vatican comprit si bien les risques de son entreprise, qu'à la dernière heure, et bien que le Comité exécutif eût déjà arrêté le programme des fêtes, celles-ci furent renvoyées d'une année, sous le futile

prétexte qu'elles tombaient au mois d'octobre, époque peu favorable aux pèlerinages. L'on ne célébrera donc plus la victoire de Constantin sur les bords du Tibre, mais la promulgation, qui eut lieu au printemps, de l'édit de Milan en faveur de la liberté religieuse. D'autre part, le Vatican s'engagea, pour ce qui concerne Rome, à célébrer les fêtes à l'intérieur des basiliques de St-Pierre, où le Pape pontifiera, et de St-Jean de Latran, qui fut la première église chrétienne reconnue officiellement à Rome.

Cette déception n'a pas refroidi les ardeurs « temporalistes » du Vatican et des jésuites qui les inspirent. Le père Jules Monetti, de la Compagnie de Jésus, vient de publier, à Sienne, un opuscule de 160 pages sur « La Question romaine et les laïques catholiques italiens », et dont il sera fait une vaste propagande. Ce volume est dédié à Pie X, avec une épigraphe qui nous révèle l'esprit et les intentions de l'auteur. La voici : « Au vainqueur providentiel — de la protéiforme hérésie moderniste — l'inébranlable fidélité de ses sujets — la tendre et profonde affection de ses fils — le docile respect de ses disciples — consacrent ces pages — humble attaque — contre le modernisme politique menaçant. »

D'après l'auteur de cette abracadabrante et contradictoire épigraphe, la véritable indépendance du Saint-Siège ne peut exister hors du pouvoir temporel et il est, par conséquent, du devoir de tout catholique de s'intéresser à la « question romaine ». Cette vérité essentielle qui « repose sur les fins du divin fondateur de l'Eglise » est trop oubliée et le père Monetti menace les catholiques insouciants des peines les plus sévères, leur montrant qu'ils sont presque des hérétiques et passibles, par ce fait, des censures de l'encyclique *Pascendi*, de l'*Editæ sæpe Dei* et de nombreux autres actes solennels du Souverain Pontife. Se désintéresser de la « question romaine » dans les discussions publiques, dans les congrès, dans les journaux, c'est, d'après le révérend père, commettre le péché de modernisme, du modernisme politique, non moins blâmable sous cette forme que sous toutes les autres. Cet opuscule, loué par toute la presse *papale* et notamment par l'*Osservatore romano*, répond si bien aux préoccupations de l'entourage immédiat de Pie X, que le secrétaire particulier de ce dernier, Mgr Bressan, adressant récemment au jésuite Chiaudano une lettre où il faisait l'éloge du libelle antiitalien de son digne confrère, disait entr'autres : « Rien ne mérite autant d'être soutenu et favo-

risé que ce qui tend à faire connaître la condition douloureuse à laquelle, de nos jours, l'Eglise est réduite, à exciter les catholiques à protester et à revendiquer sa liberté et son indépendance. Il s'agit d'une œuvre qui, par sa divine institution, pourvoit au bien moral et matériel de la société, et, par conséquent, il est du devoir de chacun et de tous de travailler en vue de ce but, voulu et désigné par le divin fondateur de l'Eglise. »

Comme on voit, la vieille rengaine de « l'esclavage de l'Eglise » est toujours à la mode au Vatican, et l'on ne se gêne pas de faire entendre qu'on emploiera tous les moyens pour « arriver au but ». C'est peut-être pour cela que le colonel Repond est en train de réorganiser et de forcer à l'entraînement, par des exercices répétés, la terrible garde suisse du Vatican?

**Nouvelles d'Amérique.** — On nous écrit d'Amérique : « Nous avons eu fête ici. On s'est rendu en pompe saluer et congratuler nos deux nouveaux cardinaux. La législature de l'Etat de New-York, en assemblée plénière, a voté une adresse de félicitations à Mgr Farley, et les citoyens non catholiques de la cité ont préparé un grand banquet en son honneur. La décoration de son église cathédrale a coûté, d'après la rumeur publique, quelque 25,000 dollars, — et pendant ce temps, des centaines de pauvres diables pâtissaient, endurant le froid d'un hiver particulièrement rude. Mais son Eminence a l'âme enfantine et goûte fort les ors et les pendeloques ! Quant aux pauvres — mon Dieu ils sont tellement habitués à souffrir ! Nous avons donc un prince. Quelques esprits chagrins ont fait la remarque qu'en coiffant la barrette Mgr Farley avait troqué son nom contre un autre plus aimable. Auparavant, on l'appelait tout bonnement John Murphy Farley ; or, dans le document officiel de son élévation, il s'est fait nommer John Maria Farley. Son Eminence a du goût et l'esprit d'à propos.

Mais à Boston, l'esprit diabolique de ce pays d'hérétiques s'est manifesté de la plus désastreuse façon contre le cardinal O'Connell. M. Foss, gouverneur de l'Etat de Massachusetts, a opposé à un régiment catholique qui voulait prendre part à la procession un refus péremptoire. Un tel acte, a dit le gouverneur, irait à l'encontre du principe américain de la séparation entre l'Etat et l'Eglise. Le Vatican fonde de grandes espérances sur le cardinal O'Connell, homme de forte corpulence. Nous croyons pourtant qu'il s'agit

moins ici de son envergure que de sa mentalité de tyranneau. Quel que soit d'ailleurs son succès, l'on peut d'ores et déjà prévoir qu'il ne sera pas dû aux moyens simplement spirituels ; — c'est là un fait acquis.

Tandis que Farley et O'Connell jouissent béatement de leur triomphe, un autre homme — un vrai celui-là — qui réside à St-Paul (Minnesota), se voit tenir dans l'ombre, bien qu'il soit de tout point supérieur aux précédents. Nous voulons parler de Mgr Ireland. Libéral et ennemi des jésuites, il eut le tort de ne point assez déguiser sa pensée et reste simple archevêque. Les deux prélats qu'avec raison il dédaigna, ont été élevés au-dessus de lui. Peut-être, dans la solitude de son diocèse lointain, se récite-t-il à lui-même l'élégie de Walsey... Et il est triste de songer que John Ireland, le plus grand évêque que nous ayons eu en Amérique après Kenrick, l'illustre ennemi de l'infaillibilité papale au concile du Vatican, descendra à la tombe dans l'amertume de la défaite. »

---

## POIGNÉE DE NOUVELLES

— Le Vatican continue sa lutte contre le modernisme avec une telle ardeur, qu'il en arrive à nous faire douter de l'efficacité des mesures prises par lui jusqu'ici. Un décret publié dans les « Acta Sedis Apostolicæ » du 23 février 1912, et émanant de la Congrégation Consistoriale, porte que tous les évêques, lors de leur visite à Rome *ad limina*, seront tenus d'ajouter à leur rapport un chapitre spécial sur les manifestations du mouvement moderniste dans leurs diocèses. Le Vatican prendra alors des mesures énergiques contre les personnes convaincues de telles tendances.

— Plusieurs évêques italiens se sont occupés, dans leurs mandats de Carême, de « l'hérésie des hérésies ». L'évêque de S. Angelo dei Lombardi expliquant à ses ouailles le passage de l'Ecriture : *Inimici hominis domestici ejus*, le rapporte tout naturellement aux modernistes et aux critiques qui, dans le sein même de l'Eglise et jusque dans les rangs de son clergé, travaillent à le démolir. Le plus curieux est de trouver Tolstoï cité au rang des modernistes catholiques ! D'autres évêques s'occupent des fêtes constantiniennes et font preuve d'une érudition historique bien étrange.

L'évêque de Cotrone, par exemple, se déchaîne contre ceux qui doutent de l'apparition de la croix dans le ciel à Constantin et à son armée, et s'en prend à Mgr Duchesne, qu'il appelle « l'historien des modernistes », celui-ci ayant prétendu qu'un tel phénomène n'était point un fait constatable. « Voyez — s'écrie le digne évêque tout pénétré d'horreur sacrée — où l'on en arrive quand on perd la foi, on perd même la raison ».

— Nous avons parlé, en son temps, du discours anticlérical prononcé par M. Nathan, syndic de Rome, le 20 septembre 1910, et donnions également le texte de la lettre d'adhésion adressée à ce dernier par les modernistes italiens, et qui portait les signatures d'environ 200 prêtres, appartenant pour la plupart à l'Italie du nord. Or le Vatican soupçonnant, sans raison d'ailleurs, que ces prêtres faisaient partie de la Franc-maçonnerie, donna l'ordre à la Congrégation de la Pénitence d'émettre un décret — exhumant en partie d'anciennes ordonnances — et qui obligeait les confesseurs à interroger tout pénitent suspect d'appartenir à quelque société secrète. Devant l'aveu, il fallait poursuivre l'interrogation afin de savoir si des ecclésiastiques faisaient partie de ces mêmes sociétés et dans ce cas, imposer au pénitent l'obligation de livrer au confesseur le nom de ces prêtres, sous peine de refus d'absolution. Le dit décret date du 18 ou 19 octobre 1910. En même temps s'inscrivaient dans différentes loges maçonniques, et notamment à Rome, des cléricaux « de toute confiance » chargés d'espionner leurs frères et de faire leurs rapports au Vatican.

— Avant le congrès du christianisme libéral et du progrès religieux qui doit se tenir l'an prochain à Paris, M. Théodore Reinach, membre de l'Institut, a eu l'idée de demander à des conférenciers protestants et israëlites d'exposer leurs vues sur ce point. Sous sa présidence et devant une assistance très nombreuse, composée de protestants et de catholiques, de prêtres et de pasteurs, M. Julien de Narfon a présenté les siennes, le 7 mars, à l'Ecole des hautes études sociales. Dans sa conférence : « Protestants et catholiques, par l'union vers l'unité », l'orateur préconisa, entre les membres des deux confessions, un rapprochement pouvant aller jusqu'à une collaboration dans des œuvres d'intérêt social et même religieux. M. de Narfon montra que cette collaboration était possible, licite et nécessaire, et cita, entre autres, l'autorité de Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, qui soutint en 1910 la même thèse.

— A propos de son attitude vis-à-vis du décret de l'Index condamnant son ouvrage « Storia dell' amore sacro e dell' amore profano », M. Thomas Gallarati Scotti écrit à un prélat de l'Italie septentrionale la lettre suivante :

« Monseigneur. On a fait plusieurs suppositions et l'on m'a adressé plusieurs demandes au sujet de ma conduite après la condamnation de mon *Histoire de l'amour sacré et de l'amour profane.*

Je réponds volontiers à la question que vous m'adressez avec la sollicitude d'un pasteur d'âmes et d'un ami.

Vis-à-vis de la Congrégation de l'Index qui a jugé un livre d'art sans en préciser les erreurs reprochées et sans admettre la possibilité d'aucune explication, je n'ai d'autre devoir qu'à me taire respectueusement.

Mais s'il vous paraît plus loyal envers le public que je prononce une parole qui donne à ce silence une signification précise — afin qu'il ne soit pas confondu avec le silence indifférent ou hostile de ceux qui vivent hors l'Eglise — je suis prêt à dire à quiconque a quelque envie de le savoir que, restant en harmonie avec la foi que j'ai toujours professée, j'accepte, en me taisant, ma condamnation, en gardant l'âme d'un catholique. Croyez toujours à ma profonde vénération. Votre Thomas Gallarati Scotti. »

Cette déclaration ne satisfera guère le Vatican, et si M. Gallarati ne fait, d'ici à quelques mois, son humble soumission à Rome il sera frappé d'excommunication. Il a déjà évité une première fois cette censure en donnant sa démission de directeur du *Rinnovamento;* s'il était décidé à l'éviter une seconde fois, le « silence » d'aujourd'hui ne serait qu'une enfantine bouderie.

— L'encyclique *Pascendi* du 8 septembre 1907, obligeait les évêques à présenter, tous les trois ans, un rapport sur le modernisme, et le décret *A remotissima Ecclesiæ actate* du 31 décembre 1909, leur enjoignait aussi de présenter un semblable rapport à chacune de leurs visites *ad limina apostolorum*, c'est-à-dire tous les cinq ans. Quelques évêques ayant demandé au Saint-Siège s'ils étaient tenus de présenter tous les trois ans et tous les cinq ans un rapport sur le modernisme, les *Acta Apostolica Sedis,* du 24 février, viennent de publier un décret signé du Cardinal de Laï, secrétaire de la Consistoriale, et qui dispense les évêques de ce rapport triennal.

— Nous lisons dans le *Courrier de Vevey* du 27 février 1912 : « On se montre (à Paris) de plus en plus inquiet dans certains milieux religieux des progrès du modernisme en France. Plusieurs prélats désireraient que la question fût sérieusement étudiée afin que des décisions soient prises pour essayer d'enrayer le mouvement qui se dessine avec plus de force que jamais et auquel se rallie une grande partie du jeune clergé. »

— On écrit de Rome au *Courrier de Genève*, en date du 11 mars 1912 : « Les opuscules théologiques et bibliques, œuvres de presse de l'archidiocèse de Paris, ont appelé l'attention des supérieurs ecclésiastiques, à Rome, par la tendance moderniste qui s'y trouve plus ou moins accentuée. Entre autres, une étude sur la « Divinité de Jésus-Christ et l'enseignement de saint Paul » s'est attirée des remarques sévères de la part de la presse catholique. On annonce aujourd'hui que la traduction italienne de l'étude vient d'être retirée. Egalement, des publications concernant la question

« Pureté et vérité » pour la jeunesse, éditées en France, sont l'objet d'appréciations sévères à Rome, à commencer par l'étude « La pureté » de M. l'abbé Guibert, supérieur du Séminaire de l'Institut catholique de Paris. »

— Le 12 février 1912, l'évêque de Santander a interdit dans son diocèse le *Bulletin de la Semaine,* et ceci, comme le remarque l'*Univers,* à cause des « tendances modernistes et antiromaines de cette revue, héritière du fameux *Demain* de Lyon ».

— On nous informe — bien que Rome garde là-dessus le plus prudent silence — qu'en Allemagne et en Italie le nombre des prêtres qui n'ont pas prêté le serment antimoderniste, ou qui ne l'ont prêté qu'avec des réserves essentielles comme le père Semeria, et qui pourtant n'ont pas été inquiétés outre mesure pour ce fait, est infiniment plus considérable qu'on le croit généralement.

— L'*Univers,* le journal clérical de Paris, fondé jadis par Louis Veuillot, et qui, en dépit de ses successives fusions avec le *Monde* et la *Vérité,* n'arrivait pas à tenir tête à la concurrence de la *Croix,* a été racheté, le 26 février dernier, par les royalistes de l'*Action Française,* représentés par M. de Lur-Saluces. Les nouveaux acquéreurs du journal qui, sous Léon XIII, s'inscrivait en faveur du ralliement à la République, s'engagent à suivre les directions du Vatican, mais se réservent le droit de faire de la propagande royaliste.

— Les journaux cléricaux italiens mènent grand tapage à propos de la déclaration suivante, provoquée par un léger incident au sujet d'une affaire de police, et en pleine Chambre des Députés, par M. Giolitti, président du Conseil : « La police, a-t-il dit, a pu commettre une erreur. Personne n'est d'ailleurs infaillible; *nous ne reconnaissons même pas l'infaillibilité du Pape !* »

— On a exigé, à Paris, le serment antimoderniste de tous les prédicateurs du Carême.

— La Chambre italienne, dans sa séance du 27 mars, s'est occupée du fameux *motu proprio* en faveur de l'immunité des prêtres. En répondant à une interrogation de l'hon. Murri, sur l'attitude de l'Etat vis-à-vis de ce *motu proprio,* le ministre des cultes, M. Finocchiaro-Aprile déclarait que ce document ne pouvait avoir en Italie que le même résultat qu'ailleurs: il resterait lettre morte. « Les immunités ecclésiastiques — ajouta le ministre — n'existent plus en Italie ! » Le relateur du bilan, l'hon. Muratori, a, à son tour, protesté contre le *motu proprio,* affirmant que ce dernier constitue une intimidation injuste et un attentat à la liberté des citoyens et au pouvoir de l'Etat.

— Le 8 mars, à l'occasion de l'anniversaire de Antonio Fogazzaro et sous les auspices du comité local de la *Dante Alighieri,* on a inauguré son buste dans le jardin Salvi à Vicence. Une commémoration de l'illustre mort a eu lieu, le même jour, au Théâtre Verdi par le prof. Crozara.

— La Prusse va-t-elle devenir le paradis des moines ? Elle comptait, en effet, en 1872, 948 établissements religieux avec 9048 membres. En 1906, la statistique donnait un total de 2049 maisons religieuses avec 29,796 membres, c'est-à-dire une proportion de 231 individus sur 100,000 catholiques au lieu de 109. En ce même laps de temps, la population catholique avait passé péniblement de 8,268,196 à 13,352,244 âmes.

— Si les mœurs populaires sont déplorables au Vénézuéla la faute en revient directement au clergé, dont la majeure partie est corrompue. C'est Pie X lui-même qui l'affirme dans une lettre adressée à l'archevêque de Caracas et publiée récemment par les *Acta Apostolicæ Sedis*. Nous y lisons, en effet, les aveux suivants : « Il n'est pas étonnant que les mœurs soient mauvaises quand le clergé est, pour la plus grande partie, plein de vices. Nous savons qu'il y a un certain nombre de bons prêtres, mais aussi qu'il existe beaucoup d'ecclésiastiques qui, menant une vie coupable, n'observent aucune règle sacerdotale. Comment la foule pourra-t-elle préférer les biens immortels aux biens terrestres, comment obtenir du peuple de la vertu, de la charité fraternelle quand les chefs qui doivent l'y exhorter mènent une existence absolument contraire à ces règles ? Indigne est celui qui n'est pas assez instruit, car il ne peut enseigner aux autres, mais plus indigne encore est celui qui doit diriger le peuple dans les voies de la vertu et qui est lui-même dans l'opprobre ! »

Et dire pourtant que, jusqu'à ce jour, le clergé du Vénézuéla a été miraculeusement préservé de la peste moderniste !

— Dans le *Gil Blas* du 26 décembre, André Marrel, à propos du dernier ouvrage de M. de Narfon : « La Séparation des Eglises et de l'Etat » écrit : « Rome a réduit le clergé français à la mendicité afin de le garder plus sûrement sous sa dépendance. La faim remplace pour elle le Concordat par lequel, grâce à l'entremise d'un gouvernement intéressé à lui être agréable, en prévision de nominations cardinalices et épiscopales et des mille intérêts politiques où évêques et curés exerçaient une influence directe, elle pouvait réprimer toute tentative d'indépendance temporelle. Sur un clergé dont la vie matérielle est assurée, Rome craint de n'avoir pas assez de prise sur le clergé français surtout, de tout temps indépendant, depuis saint Louis jusqu'à Montalembert et Darboy en passant par la Déclaration de 1682. »

— Depuis la publication du décret pontifical *Ne temere*, d'après lequel un mariage contracté par des catholiques n'est valide qu'à la condition de suivre à la lettre les prescriptions de l'Eglise, un conflit s'était élevé entre le Vatican et l'Angleterre, où la célébration de ce sacrement est on ne peut plus simple. Or la haute magistrature anglaise, par la bouche du juge Kenny, président de la Cour de Dublin, vient de dénier toute valeur aux prétentions de Rome. Un riche fermier du comté de Galway, après avoir épousé

et rendu mère une jeune femme, demandait l'annulation de son mariage, sous prétexte que la cérémonie, vérifiée par le père Fahy, n'avait pas été faite selon toutes les règles de l'Eglise Le juge, après avoir blâmé, aussi bien le fermier que le père Fahy, rejeté la demande et condamné le demandeur aux frais du procès, déclara, comme l'*Express* de Liège le relate, que « quoique aux yeux de l'Eglise de Rome la femme soit déchue et son enfant considéré comme bâtard, les décrets du Concile de Trente, ni la Bulle « Ne temere » n'avaient, dans le pays, le moindre effet légal ».

Ce jugement est d'autant plus grave qu'il constitue un précédent juridique équivalant à une interprétation définitive.

— La Commission pour la codification du Droit canonique est en plein bouleversement. L'on parle de la démission de plusieurs membres. On se plaint que le Saint-Siège promulgue *motu proprio* sur *motu proprio,* lesquels ont une portée juridique, et cela sans consulter la Commission qui doit pourtant en tenir compte dans ses travaux. Toutes ces constitutions soulèvent d'ailleurs des tempêtes de protestations et l'on se voit, à tout moment, obligé de procéder à des amendements et à des modifications sur tel point ou tel chapitre. D'autre part l'on se demande, sachant que ces divers *motu proprio* ont subi le, plus souvent, un accueil désastreux, quelle réception des pays comme la France, la Russie, le Portugal, les Etats-Unis, vont faire à une codification nouvelle. Il paraît que pour éviter de graves inconvénients, le Vatican s'est décidé à communiquer ses conclusions canoniques aux chancelleries des Etats accrédités auprès du Saint-Siège. Mais cette intervention diplomatique retardera fort la marche des travaux qu'on croyait terminer en 1912. Et l'on craint, au Vatican, que ce retard n'ait des conséquences très graves pour le gouvernement de l'Eglise. Prions, frères, prions !

— Un prêtre écossais nous communique les lignes suivantes :

« Dans plusieurs parties des Iles Britanniques que j'ai eu dernièrement l'occasion de visiter, j'ai constaté que les braves prêtres sont fort vexés à l'endroit de ce qu'ils dénomment le « Modernisme » de Pie X. Ainsi la suppression de certaines fêtes est un grand sujet de mécontentement. Aucun fonds n'existant ici, en plein pays protestant, pour l'entretien du clergé, les prêtres dépendent entièrement des offrandes faites par les fidèles les dimanches et jours fériés obligatoires. Or, jusqu'à présent, les offrandes faites à la Fête-Dieu égalaient — surpassaient souvent — la somme moyenne perçue le dimanche. La suppression de cette fête entraîne donc la suppression d'une partie du revenu du clergé ; façon excellente de bien disposer les prêtres à l'égard de Pie X !

Mais voici que Pie X rêve d'une autre gloire. Il veut, paraît-il, procéder à des changements en l'Office public qui se célèbre dans la plupart des églises, le dimanche soir, savoir les Vêpres ou Complies. A-t-il réfléchi à ce que cela signifiait pour les prêtres

et les chœurs, dont les services sont le plus souvent gratuits ? Il y a quelques années on se servait généralement, pour l'office, de l'Antiphonaire édité à Malines. A la suite d'un décret du Conseil provincial (fondé d'ailleurs sur une réponse venue de Rome), on dut remplacer cette édition par celle de Ratisbonne, c'est-à-dire acheter de nouveaux livres, au prix de quelques centaines de francs, et enseigner au chœur la nouvelle mode de chanter. A peine eût-on achevé cette tâche qu'on nous imposa une nouvelle édition (d'ailleurs excellente), celle de Solesmes ! Nouvel achat de livres et nouvel embarras avec le chœur ! Et voilà qu'il nous faudrait nous résigner à un troisième changement et à supporter les frais de la manie innovatrice du Pontife ? Si Pie X s'était juré de nous faire abandonner l'Office séculaire, datant des premiers temps de l'Eglise, en faveur des « Evening Services » que les Jésuites semblent avoir empruntés à l'Armée du Salut, en vérité il ne saurait mieux s'y prendre !

---

# TRIBUNE LIBRE

## Choses de France.

Voilà que Mgr Perron, évêque de Moulins, est décoré par un publiciste français du titre d' « évêque des petits enfants » (*Démocratie* du 22 février 1912). Ah ! c'est bien gentil ! Nous avions déjà en Mgr Turinaz, de Nancy, l' « évêque de Jeanne d'Arc », l' « évêque des ouvriers », l' « évêque de la frontière » ; en Mgr Amette, l' « évêque des mitrons » et le « cardinal des ouvriers » ; en Mgr Monestès, de Dijon, l' « évêque du curé d'Ars ». Tous ces titres-là ne signifient pas grand'chose et ne sont guère qu'une marque de l'esprit de flagornerie considérablement renforcé par l'influence de la *Croix* qui, à chaque nouvel évêque promu, le déclare un aigle, le canonise saint, le sacre phénix. L'*Univers* (qui vient de passer aux royalistes représentés par M. de Lur-Saluces) n'est guère moins flatteur. Il a, comme la mère *Croix*, accentué la note de bluff et de battage chère à certains journaux de droite, par exemple, l'*Autorité* dont les deux directeurs, Paul et Guy de Cassagnac, chevaliers du trône napoléonien et grands pourfendeurs d'abbés démocrates, sont en même temps de fervents duellistes comme le sophiste Maurras, l'athée rédacteur de l'*Action française*, la très peu chrétienne feuille patronnée par le turbulent Dom Besse. Celui-ci est de la race des « chercheurs d'hérésie », ainsi que Boulain, dit Duguet, qui ces temps derniers a reçu, dans l'*Univers* même où il expectore sa bile, une si magistrale et si

méritée râclée que lui a administrée Mgr Lacroix, ancien évêque de Tarentaise et aujoud'hui professeur en Sorbonne. Or le dit Duguet a cité avec éloge une lettre pastorale de Carême de Mgr Sevin, évêque de Châlons, où on lit ce qui suit :

« Tout intéressé qu'il fut à tenir ce langage, le premier consul parlait juste quand il disait : « Comment avoir de l'ordre dans un Etat sans la religion ? La société ne peut subsister sans l'inégalité des fortunes et l'inégalité des fortunes ne peut subsister sans la religion. Quand un homme meurt de faim à côté d'un autre qui regorge, il lui est impossible d'accéder à cette différence s'il n'y a pas une autorité qui lui dise : Dieu le veut ainsi ; il faut qu'il y ait des pauvres et des riches en ce monde ; mais ensuite, pendant l'éternité, le partage se fera autrement. Dieu est la clé de voûte de l'ordre public, et les socialistes l'ont bien senti, car, avant de chercher à ruiner celui-ci, ils ont commencé par nier celui-là. Dès qu'on a dit : point de Dieu, la logique oblige à conclure : point d'autorité, point de propriété. Si, malgré les palliatifs employés, le trouble social ne fait que s'accroître, c'est parce que la foi en Dieu ne fait que diminuer... ».

Le premier des passages que nous avons cité, quoi qu'en pense le prélat, n'est pas d'un homme qui parle juste. Il témoigne, au contraire, d'un esprit antichrétien en même temps que fort ignorant de la science sociale et il est lamentable qu'un évêque ayant charge d'âmes le cite avec approbation.

La vérité est qu'il est absolument contraire au plan de Dieu qu'un homme « regorge » tandis qu'à côté de lui un autre « meurt de faim » ; la vérité est que le premier, en « regorgeant », commet un homicide, au moins inconscient, sur le second, qui, lui, s'il n'a pas d'autre moyen de se faire rendre justice, a parfaitement le droit, en conscience, de prendre au « regorgeur » de quoi sustenter son inamissible droit à la vie, conformément d'ailleurs à ce principe de saint Thomas d'Aquin : « En cas de nécessité grave ou extrême les biens sont communs à tous ».

Il est faux, en outre, que le socialisme suppose nécessairement la négation de Dieu ; la plupart des socialistes sont encore des croyants.

UN PRÊTRE DU DIOCÈSE DE CHALONS.

---

# BIBLIOGRAPHIE

**Ce que l'on fait de l'Eglise,** par *****. Paris, Alcan, éditeur, 1912. Un vol. in-8 de 554 pages. Prix 3 fr. 50.

On prétendait que le modernisme était mort : le modernisme authentique, classique, orthodoxe, si j'ose ainsi m'exprimer, le

modernisme éclos et répandu à l'intérieur même de l'Eglise, dans les files du « troupeau » laïc et des prêtres en soutane. Or voici que ce modernisme, invisible et discret, vient, en dépit et peut-être à cause de toutes les tracasseries des autorités ecclésiastiques, de se révéler plus vivant que jamais, de témoigner, par un ouvrage retentissant, de sa vitalité tenace, de son travail incessant, de son espérance intacte. Ce livre dont les cinq auteurs, presque tous des prêtres qui sont restés anonymes pour ne pas s'offrir « cible vivante aux mauvais archers » de l'orthodoxie, en risquant de manquer le but qu'ils voulaient atteindre, est, en même temps, une œuvre de critique et de foi. Etayé par une documentation extraordinaire, prodigieuse, de l'histoire de l'Eglise et de ses lois canoniques ; s'appuyant sur une connaissance parfaite de tous les rouages de l'organisation ecclésiastique ; au courant de tous les exploits qui caractérisent la politique de Pie X et des congrégations romaines, sa critique s'exerce, sûre, impitoyable, écrasante sur toutes les faces du polyèdre ecclésiastique, dénonçant tous les abus, toutes les déviations, tous les mensonges, toutes les immoralités du régime romain. Le rêve papal d'une domination universelle sur les âmes et sur les choses, la puissance de l'argent dans l'Eglise, l'opposition de la Curie à toutes les conquêtes de l'esprit moderne, son hostilité à l'égard de la science et des savants, le césarisme intellectuel et moral de la hiérarchie, la servilité des évêques et la flagornerie des « zélotes », les abus des congrégations, les mensonges de la presse cléricale, les bassesses des « vigilants » et des « dénonciateurs », la campagne antimoderniste et la lutte contre la France à propos de la séparation, tels sont les points analysés et jugés avec la documentation la plus sérieuse et la conscience la plus indépendante ; voici « ce qu'on a fait de l'Eglise ! »

L'ouvrage n'apprend rien de nouveau à ceux qui sont au courant des publications modernistes de ces dernières années. Mais les auteurs, qui ne s'en cachent nullement, du reste, ont recueilli, coordonné, mis au point le matériel que nous leur avons fourni, avec un tel souci de clarté et une telle maîtrise du sujet, que ce livre donne l'impression d'une création spontanée et personnelle. Et l'âme qui pénètre et anime les pages est bien une, en effet ! Une âme toute pénétrée de tendresse pour l'Eglise, qui espère, contre tout espoir, en son renouveau, qui crie sa douleur poignante sans rancune et sans fiel, qui dénonce le mal pour l'éliminer et qui veut opérer pour guérir. Les auteurs, qui adressent à Pie X l'humble supplique de la préface, veulent rester catholiques et travailler à la réforme de l'Eglise. Leur ouvrage représente, sans doute, une puissante contribution à cette réforme. Il est impossible qu'un prêtre le parcoure sans que ses yeux s'ouvrent à la vérité, son âme au sentiment de sa dignité personnelle, et sa conscience à la sincérité et à la vie de l'esprit.

C'est un livre dangereux pour les autorités ecclésiastiques qui se

soucient de dominer les âmes bien plutôt que de les sauver. Voici pourquoi, prévenant la condamnation de l'Index, le cardinal Amette s'est hâté de l'interdire comme « impie, scandaleux et pernicieux », et à déclarer ses auteurs atteints « par l'excommunication *latæ sententiæ*, simplement réservée au souverain Pontife ». Cette condamnation n'a pas empêché la première édition d'être enlevée en trois semaines et ne pourra pas éviter sa diffusion ultérieure.

Dans les chantiers de l'Esprit, des hommes travaillent dont les éclats de voix font parfois tressaillir l'Eglise tout entière. Ils s'efforcent à « ce que nous allons faire de l'Eglise ! »

Mario Palmarini : **Quando non morremo.** Romanzo eroico, R. Quientieri, editore, Milano, corso Vittorio Emanuele, 26. Prix : 3 fr. 50.

M. Palmarini vient de nous livrer un roman ouvertement et nettement moderniste. Cet idéal, dont rêvèrent beaucoup de nos contemporains durant les dernières années du pontificat de Léon XIII, est donc loin de mourir puisqu'il est encore capable d'inspirer des artistes ! Un critique italien célèbre affirmait, il y a quelques jours dans un grand quotidien, que presque toute la production littéraire italienne de ces derniers temps se ressentait de l'influence de la vision moderniste, de sa façon d'interpréter la religion et la vie. A. Fogazzaro nous avait montré un « Saint » implorant les réformes nécessaires à la purification de l'Eglise, M. Palmarini nous donne un « Saint » qui les réalise. Pie II, successeur d'un Léon XIV, qui était venu remplacer Pierre X, est cet homme attendu, celui qui, fort et doux à la fois, instaure véritablement l'Eglise dans le Christ. Ce réformateur radical, élu par un collège cardinalice gagné en majorité aux idées modernistes, renonce à sa prétendue souveraineté territoriale, sort du Vatican, se réconcilie avec l'Italie, reconnaît ouvertement les torts de l'Eglise, se fait ministre de la vérité et de l'amour, place la religion dans le cœur de l'homme et en dehors de tout parti politique détruit l'influence néfaste des jésuites, abolit les ordres religieux, excepté ceux des bénédictins qui se vouent à l'étude et des franciscains qui servent les pauvres, ferme les couvents de femmes, sauf celui des sœurs de charité et abolit le célibat obligatoire, le corps diplomatique, les congrégations romaines. De cette société en pleine dégénérescence, il supprime, du même coup, l'anarchie et la volupté ; après avoir sauvé l'Eglise, il sauve la nation.

En depit des réserves qu'on pourrait formuler et inséparables d'une œuvre de cette catégorie, qui tient à la fois du roman historique et de la « fiction idéaliste et intuitive », ces pages n'en renferment pas moins de précieuses qualités qui en rendent la lecture des plus attachantes. Mais elle sera particulièrement goûtée par

ces « frères de l'esprit, perdus dans le tumulte de la vie » et auxquels l'auteur dédie « ce rêve sublime de résurrection et d'amour. » L'ouvrage a eu l'honneur d'être mis à l'index le jour même où il sortait de presse. Grâce à cette excellente réclame, il sera bientôt dans toutes les mains, éveillera dans les âmes les radieuses espérances qui nous sont chères et réconfortera tous ceux qui luttent et souffrent dans leur attente. Notre rêve se réalisera probablement par d'autres voies que celles imaginées par l'artiste, mais ce qui importe c'est le triomphe de son idée qui est la notre à tous.

**The Love Affairs of the Vatican or the Favourites of the Popes,** par Angelo S. Rappoport, chez Stanley Paul et C°, Londres, 31 Essex Street, 336 pages, 20 francs.

Dans ce volume, orné de nombreuses illustrations, l'auteur nous retrace les mœurs de certains papes qui respirent rien moins qu'une odeur de sainteté et qui n'ont aucun rapport avec les pures prédications du maître de Nazareth.

La femme n'a pas seulement régné sur des souverains temporels, mais elle a exercé une puissante séduction sur de hauts dignitaires de l'Eglise. A certaines époques, des courtisanes ont disposé de la tiare, elles ont emprisonné et fait disparaître plus d'un vicaire du Christ. « Hélas ! s'écrie le cardinal Baronius, combien vilain était l'aspect de la sainte Eglise romaine ! Ces infâmes prostituées gouvernaient Rome, leurs créatures et leurs amants étaient assis sur le trône de S^t^-Pierre ; et ce n'est qu'à cause de la chronologie qu'on doit mentionner ces gens-là comme papes ».

Entre autres, Jean XXIII entretenait tout un harem à Bologne, il avait un véritable parc aux cerfs, où on lui amenait des femmes mariées et des vierges. « Le clergé de ce temps-là, dit un écrivain contemporain, était plongé dans une bestiale sensualité et une sensuelle bestialité ».

Nous ne saurions suivre les descriptions alertes ou indignées qui composent le présent ouvrage. Signalons seulement quelques chapitres : l'histoire de la papesse Jeanne, Grégoire VII et sa favorite Mathilde de Toscane, Clément VI et Jeanne de Naples, Alexandre VI et Vanozza et Julie Farnèse, Donna Olimpia et la princesse Rossano favorites d'Innocent X, le triomphe et la mort de Donna Olimpia.

Ces pages nous montrent à l'évidence qu'entre la *chaire* la plus haute et la *chair* la plus basse, il n'y a eu souvent que la différence d'un *e* muet. L. L.

---